

**Compte-rendu de la séance du Conseil Départemental
Le 25 mars 2022
Adopté à la séance du Conseil départemental du 22 avril 2022**

Monsieur STREHAIANO préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
ETORE-MANIKA Edwina
FROMENTEIL Anne
HAQUIN Xavier
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine - Départ à 11 h 28 - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas
METREF Nadia
MEURANT Sébastien
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
TOUNGSI-SIMO Cécilia
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BACHARD Julien - Pouvoir à AHRES Malika

CAVECCHI Marie-Christine - Pouvoir à BOEDEC Yannick

HADDAD Patrick - Pouvoir à ISRAEL Déborah

PLELAN Noellie - Pouvoir à HAQUIN Xavier

SUEUR Philippe - Pouvoir à SCOLAN Muriel

VATEL Thomas - Pouvoir à JOSE Patricia

Le quorum est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	7
II.	INFORMATIONS	7
	4-05 Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les actions humanitaires conduites en faveur des populations ukrainiennes	7
	2-20 Budget primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).	10
	- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	21
	3-06 Modification des aires de recrutement des collèges publics de la commune de Cergy et correction de sectorisation d'une rue de la commune de Fosses.	21
	3-07 Orientations de la politique départementale en faveur de l'égalité des chances, de l'insertion et de la citoyenneté des jeunes valdoisiens et soutien à plusieurs dispositifs et projets au titre de l'année 2022.	22
	3-08 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2022	26
	3-09 Création d'un Conseil Départemental des Jeunes	28
	3-10 Dispositif d'accompagnement aux athlètes de haut niveau	29
	- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement	31
	4-06 Rapport sur la politique départementale en faveur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).	31
	4-07 Demande de remise gracieuse d'une partie de la subvention d'investissement accordée à l'Association Communautaire Israélite de Sarcelles	33
	4-08 Mise en œuvre de l'action des brigades vertes départementales	34
	- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	36
	5-10 Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise	36
	1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	41
	1-07 Fondation Royaumont - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2022	41
	- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	43
	2-21 Fiscalité départementale 2022	43
	2-22 Montant 2022 de la contribution du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Val d'Oise, et approbation de la signature de la convention d'objectifs et de partenariat 2022-2024 entre le Département et le SDIS	44
	2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 31 décembre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).	45
	2-24 Lancement d'une opération de construction d'un nouveau centre routier départemental à Magny-en-Vexin	45
	2-25 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un collège 600 à Osny	46

2-26 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un collège 650 à Persan	47
2-27 Commune de Cergy - Acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier auprès de la société Cardinal 3 Fontaines	48
2-28 Soutien au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2022	49
IV. DESIGNATION	50

Début de la séance à 9 h 34

Monsieur STREHAIANO

Bonjour chers collègues.

(Madame SCOLAN procède à l'appel)

Monsieur STREHAIANO

Merci Muriel. Le quorum est atteint. La séance est ouverte. Je ne peux aller plus avant, mes chers collègues, sans vous proposer - et je suis certain que nous serons unanimes - d'adresser tous nos souhaits de prompt et complet rétablissement à notre Présidente, Madame Marie-Christine CAVECCHI, indisponible ce matin car frappée par un mal à la mode, la COVID-19. Croyez bien qu'elle regrette de ne pouvoir être parmi nous mais ce n'est que partie remise.

Quel est l'ordre du jour que notre Présidente a préparé pour cette séance ? L'ordre de passage a été - et vous le savez, c'est assez traditionnel - déterminé en tenant compte du caractère prioritaire de certaines délibérations, qui sont au nombre de deux. La première, la 4-05, porte sur une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les actions humanitaires conduites en faveur des populations ukrainiennes. La 2-20 porte sur le Budget Primitif 2020, le Budget principal et Budget annexe du Château d'Auvers, du laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance. Et puis la séance se poursuivra dans l'ordre initialement prévu, vous savez que l'on décale d'une Commission à chaque fois, à savoir pour ce matin, la 3^{ème}, la 4^{ème}, la 5^{ème}, la 1^{ère} et la 2^{ème} commission.

Quelques mots sur la manière dont les Commissions ont pu se réunir et se dérouler. Elles se sont tenues en présentiel et en visioconférence, sauf la 1^{ère} qui a pu procéder par des échanges de mails. Nous avons des rapports connexes, au nombre de 5. Nous avons 4 rapports rattachés à la 2^{ème} Commission : le lancement d'une opération de construction d'un nouveau centre routier départemental à Magny-en-Vexin (Connexe 5), l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un collège 600 à Osny (Connexe 3), l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un collège 650 à Persan (Connexe 3), pour la commune de Cergy, acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier auprès de la Société Cardinal 3 Fontaines (Connexe 4) et enfin, de la 3^{ème} Commission : Orientations de la politique de notre Département en faveur de l'égalité des chances, de l'insertion et de la citoyenneté des jeunes valdoisiens et soutien à plusieurs dispositifs et projets au titre de la présente année (Connexe 1 et 4).

Enfin, nous avons un hors-recueil, le 4-08 : mise en œuvre de l'action des Brigades vertes départementales. Sans surprise, le rapport 2-20 bénéficiera d'un diaporama. Et le rapport 3-09 sera précédé d'une vidéo.

Nous avons dans l'Assemblée le nouveau directeur du Service Départemental d'Incendie, le colonel Laurent CHAVILLON.

(Applaudissements)

Il vient dans ce bel établissement et en assure la Direction. Il succède au contrôleur général Marc VERMEULEN. Il nous vient du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines donc il connaît le département. Il a déjà pris ses marques et nous pouvons, le Président du Conseil d'Administration que je suis, lui faire entièrement confiance pour continuer à développer et à maintenir à son rang ce très beau SDIS. Merci pour ces applaudissements, ils sont mérités. Je suis sûr qu'il les a pris comme un encouragement à persévérer.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur STREHAIANO

Nous commençons classiquement par l'approbation du compte-rendu de notre dernière réunion du Conseil Départemental, c'était le 18 février 2022. Vous l'avez reçu. Il est accompagné des diaporamas qui avaient été diffusés à l'occasion de cette réunion.

Nous n'avons pas reçu de demande de rectification. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous mettons donc son approbation aux voix. Celles et ceux qui sont contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Vous êtes unanime et je vous remercie.

II. INFORMATIONS

4-05 Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les actions humanitaires conduites en faveur des populations ukrainiennes

Monsieur STREHAIANO

Avec votre permission, nous commençons par les rapports prioritaires. Le premier concerne une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour les actions humanitaires conduites en direction des populations ukrainiennes. Vous le savez, mes chers collègues, le 24 février dernier, cela fait un mois, les troupes russes envahissent le territoire ukrainien au mépris du Droit international et de l'intégrité d'un Etat souverain et de son peuple.

A l'heure où nous nous réunissons, plusieurs grandes villes stratégiques du pays, dont la capitale, Kiev, sont encerclées. Malgré la résistance et le courage, qui mérite d'être particulièrement soulignés, des ukrainiens - et je crois que nous pouvons le saluer ici -, l'étau russe se resserre et provoque des affrontements urbains meurtriers, sans épargner les civils.

Les conséquences humanitaires, nous les connaissons, elles sont tragiques. Ce sont des millions d'ukrainiens, hommes, femmes et enfants, contraints à l'exil. Face à ce drame qui se joue aux portes de l'Union Européenne, notre Département s'associe à la solidarité nationale. Il s'engage en soutien à la population ukrainienne.

Les services sociaux, ceux de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, sont à pied d'œuvre pour l'accueil, mais pas seulement, le suivi des familles réfugiées.

En concertation avec les différents services de l'Etat en Val d'Oise, en partenariat avec le CDFAS (Centre De Formation des Animateurs Sportifs), avec Val d'Oise Habitat, avec le SDIS 95, nos capacités d'hébergement provisoire sont également mobilisées et Madame Virginie TINLAND me dirait que nous mettons également à contribution les logements de fonction inoccupés dans certains collèges. Nous œuvrons, bien sûr, avec l'Education nationale dans le but de scolariser des élèves ukrainiens dans nos différents établissements.

Je voudrais remercier la Protection Civile de ce département, qui coordonne les dons des communes et s'est appliquée à les discipliner un peu, en produits de première nécessité. Et puis, bien sûr, saluer les maires et tous les valdoisiens qui se sont montrés particulièrement généreux et qui vont continuer, j'en suis sûr, à le faire. Vous me permettez - et ce n'est pas seulement parce que le directeur est là - d'avoir une mention spéciale pour notre SDIS qui a fourni différentes denrées avec le partenariat d'autres SDIS franciliens.

Pour compléter le propos, je cède la parole à Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE puisque nous sommes dans le cœur de ses compétences et de sa délégation.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Monsieur le Président, vous avez quasiment tout dit. Notre Département souhaite exprimer sa totale solidarité et son soutien humanitaire au peuple ukrainien. Il vous est donc proposé d'accorder à la Croix Rouge Française une subvention de 100 000 €.

J'ajoute également, dernier élément connu à ce jour dans les actions menées par le Département, l'ARS effectuée avec les Services Départementaux concernés, un recensement des places disponibles en EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée en vue de prendre en charge des réfugiés ukrainiens en perte d'autonomie.

Je rappelle qu'il y a eu un avis favorable unanime des membres de la 4^{ème} Commission.

Monsieur STREHAIANO

Madame Aziza PHILIPPON voulait intervenir sur les questions de solidarité avec la population ukrainienne.

Madame PHILIPPON

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je rejoins totalement les propos de notre Président et vice-Président à propos de la crise ukrainienne, qui nous inquiète tous au plus haut point et qui plonge des millions de ressortissants ukrainiens dans la détresse.

Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dénombre plus de 10 millions d'ukrainiens forcés de quitter leur foyer depuis le 24 février, soit plus d'un quart de la population, dont environ 3,5 millions ont déjà fui leur pays. Il s'agit là de l'un des exodes le plus important qu'a connu l'Europe depuis la 2^{nde} guerre mondiale.

Toujours selon le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo GRANDI, environ 90 % des personnes qui ont fui sont des femmes et des enfants. L'UNICEF a déclaré, de son côté, que plus d'1,5 millions d'enfants sont partis pour fuir cette tragédie.

Face à ce drame humanitaire, je tenais à saluer l'incroyable élan de solidarité qui s'est tissé en Val d'Oise avec de nombreux habitants et bénévoles qui se sont mobilisés en local auprès des associations et des municipalités pour fournir des denrées, des médicaments, des produits de première nécessité, ou même pour accueillir les premières familles arrivées en France.

Je sais, mes chers collègues, que vous travaillez ardemment pour organiser ces collectes et assurer des convois logistiques auprès des villes à la frontière polonaise et roumaine notamment. Aux côtés de nos sapeurs-pompiers, cher Président, de la Protection Civile, de la Croix Rouge, des Villes, d'associations mobilisées et de leurs partenaires que sont Val d'Oise Habitat et le CDFAS, sachez que le Département prendra toute sa part dans cette solidarité nationale.

Je conclurai mon propos en remerciant nos services sociaux de la Protection Maternelle et Infantile déjà à l'œuvre pour accompagner les premières familles. Je tenais également à saluer notre ami et collègue, Thomas VATEL, parti avec un convoi du Vexin, qui est arrivé aujourd'hui à la frontière polonaise.

Je vous remercie.

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame PHILIPPON.

Monsieur SABOURET demande la parole.

Monsieur SABOURET

Merci Monsieur le Président. Nous nous associons naturellement et allons voter pour cette subvention de 100 000 € à la Croix Rouge. Il faut effectivement réagir vite face aux conséquences humanitaires de la crise militaire et diplomatique très grave qui a été déclenchée par l'invasion par la Russie du territoire ukrainien.

Nous saluons les actions qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre sous la houlette de la Préfecture puisque c'est elle qui a la charge de la coordination des tâches d'accueil des réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine.

Naturellement, nous nous associons à tout ce qui a été dit jusqu'à présent et nous soutenons la subvention donnée à la Croix Rouge. Je pense, en revanche, qu'il faut avoir conscience que cette crise est partie, manifestement, pour durer, et que l'on aura peut-être besoin de revenir de nouveau apporter des soutiens supplémentaires. Nous sommes aujourd'hui, à notre sens, sur une première étape.

Deux autres remarques. Cette crise, depuis un mois, nous a permis aussi de prendre conscience de ce qu'était un réfugié de guerre. Il y a quelque temps, on avait un discours sur les migrants extrêmement dur, tendant à nier le caractère extrêmement sauvage de la situation dans laquelle l'on se retrouve lorsqu'un pays en paix, tout d'un coup, subit des actions de guerre civile - c'était le cas en Syrie - ou de guerre extérieure telle que nous connaissons avec l'Ukraine, avec un pays qui envahit un pays voisin. Nous ne devrions pas faire deux poids, deux mesures mais avoir la même solidarité avec tous ceux et toutes celles - car il y a beaucoup de femmes parmi les réfugiés, des femmes seules avec enfant(s) - qui fuient la guerre pour sauver leur vie. C'est une première leçon que nous pouvons en tirer.

Ma deuxième remarque est que depuis quelques jours, on a bien conscience que ce problème est devant nous et risque d'apporter des perturbations considérables, c'est la crise alimentaire mondiale. Nous en subissons assez peu les conséquences sur notre territoire directement parce que la France est un grand pays agricole et l'Ile-de-France est aussi une région agricole donc nous aurons la capacité à nous nourrir. Nous n'avons pas d'inquiétude sur le fait que nous aurons des approvisionnements, peut-être un peu plus chers, mais nous serons approvisionnés. En revanche, il y a de vastes zones dans le monde qui ne sont pas autonomes sur le plan alimentaire et qui dépendent de nos exportations, d'exportations russes, ukrainiennes, et qui vont avoir énormément de mal à se nourrir.

Je pense que la crise alimentaire mondiale qui pourrait arriver et qui est anticipée d'ailleurs, je ne pense pas que les différents pays, notamment du G20 - ou du G19, on va voir comment les choses vont se passer dans les jours qui viennent -, soient ignorants de cette situation-là mais je pense qu'elle aura des conséquences considérables et on aura peut-être aussi besoin d'apporter des soutiens aux associations internationales qui luttent contre les problèmes de famine dans le monde parce que nous risquons d'avoir des famines, notamment au Moyen-Orient ou en Afrique.

Il faut donc que l'on soit extrêmement vigilant et je pense qu'il faudra aussi que l'on apporte notre soutien le jour où l'on nous le demandera.

Monsieur STREHAIANO

Merci Monsieur SABOURET. La Russie et l'Ukraine sont des greniers à blé et des démarches sont entreprises en ce moment pour que les semailles se fassent car les non semailles et donc non récoltes poseraient effectivement de graves difficultés d'approvisionnement.

Nous passons au vote de cette subvention exceptionnelle de 100 000 € en direction de la Croix Rouge pour venir en aide à la population ukrainienne.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

2-20 Budget primitif 2022 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Monsieur STREHAIANO

Autres rapports prioritaires, ceux des Budgets 2022. Je vais avoir un propos introductif très bref, naturellement, parce que je serais plus long que Yannick BOEDEC. L'essentiel des grandes annonces a eu lieu le mois dernier lors de l'adoption de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Je rappelle son volume : plus d'1,6 milliards d'euros d'ici à 2028. J'en rappelle également les grandes enveloppes : 650 M€ d'investissement dans le patrimoine immobilier du Département, dont 435 M€ pour le plan MARSHALL des collèges. La Présidente est allée, la semaine dernière, sur notre site de La Palette pour détailler à nos agents les grandes opérations les concernant très directement.

Nous pensons bien sûr à la relocalisation de La Palette elle-même, mais également aux opérations des Archives départementales, du laboratoire départemental et de la bibliothèque départementale.

A ces 650 M€ s'ajoutent 452 M€ de crédits pour les grandes opérations du volet "mobilité". L'enveloppe dédiée aux aides aux communes et intercommunalités passe, et cela dès ce Budget Primitif et comme annoncé, à 30 M€, ce qui correspond à une augmentation immédiate de 20 %. Enfin, ce sont - il suffit d'aller chercher le complément - près de 133 M€ qui seront consacrés à une série d'autres investissements directs du Département.

Le Budget qui vous sera présenté dans quelques instants, que nous allons examiner, est fidèlement la retranscription annuelle des engagements pris en pluriannuel avec ce PPI. C'est un Budget à la fois très maîtrisé concernant la section de fonctionnement et l'endettement, qui sera en baisse, qui méritera d'être très souligné, et très ambitieux pour l'investissement. Ainsi, année après année, nous poursuivons des efforts à la fois inédits et massifs. En effet, nos dépenses pour 2022 s'élèveront, pour la seule année 2022, à 234 M€ contre 194 M€ en 2021, ce qui est une progression de près de 21 %, excusez du peu.

Je ne peux - je suis sûr, avec vous - que m'en réjouir très largement et remercier nos services qui ont dû faire beaucoup d'efforts pour dégager ces marges, mais ils devront, Monsieur le directeur, en fournir encore beaucoup d'autres pour réaliser toutes les opérations que nous engageons.

Un petit mot pour les 5 M€ inscrits en subvention d'investissement au SDIS du Val d'Oise, qui lui permettront de poursuivre ses efforts en matière notamment bâtementaire, qui est désormais notre priorité.

Ne voulant pas être trop long, engagement tenu, et souhaitant ainsi laisser Monsieur Yannick BOEDEC s'exprimer longuement sur l'essentiel des annonces du Budget Primitif, je lui cède immédiatement la parole mais il ne me semblait pas complètement inutile de rappeler à grands traits ces orientations dans lesquelles nous nous inscrivons résolument, comme Monsieur Yannick BOEDEC va vous présenter avec résolution le Budget et les Budgets de cette année.

Monsieur BOEDEC

Merci Monsieur le Président. J'ai failli dire que vous aviez tout dit mais je vais quand même développer.

Cette présentation du Budget Primitif (BP) donne lieu à cinq délibérations distinctes : celle du Budget principal, celle des trois Budgets annexes (le Château d'Auvers, la Maison Départementale de l'Enfance et le Laboratoire départemental), ainsi que la délibération pour la création des Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement.

Le BP 2022 de notre Collectivité s'inscrit malheureusement, à nouveau, dans un contexte incertain, notamment en raison de tensions inflationnistes et de la guerre en Ukraine, les deux étant liés. L'échelon départemental, de par ses compétences sociales, sera au premier rang pour faire face aux conséquences de ces crises. Je rappelle que le Département a fait face, en 2020 et au début de 2021, à un contexte financier et budgétaire particulièrement contraint, dans lequel un effet de ciseaux est apparu.

En effet, certaines recettes fiscales sensibles à la conjoncture telles que les droits de mutation à titre onéreux, ont enregistré une nette baisse, et de l'autre, des dépenses sociales, principalement les dépenses de Revenus de Solidarité Active (RSA) ont connu une dynamique particulièrement forte.

En 2021, le retour de la forte croissance des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sur la deuxième partie de l'année et la maîtrise des dépenses sociales a permis au Département de rétablir ses grands équilibres. Le retour de l'inflation, le conflit en Ukraine et les incertitudes qui pèsent sur le marché de l'immobilier constituent des risques qu'il convient de surveiller, auxquels il faut ajouter toutes les annonces dans le cadre des élections présidentielles, où, de manière très étonnante, nous dégelons le point des fonctionnaires et nous annonçons, a priori, que nous "rasons gratis" pendant au moins trois mois.

Sur l'élaboration de ce Budget, je rappelle que l'on a modifié la construction de celui-ci puisque l'on a d'abord décidé d'enveloppes par Direction Générale Adjointe que l'on a calculées à partir d'objectifs tels qu'un taux d'épargne brute minimal à 13 %, une capacité de désendettement en dessous d'un seuil de vigilance fixé à neuf ans et un encours de dette, évidemment maîtrisé, voire légèrement en baisse.

C'est pour cela que l'on vous propose de consacrer plus de 233 M€ aux dépenses d'équipement cette année (travaux de voirie, enseignement supérieur, innovation, bâtiment), soit une hausse de 20 % par rapport à l'année dernière.

Ce BP intègre par anticipation le résultat de l'exercice 2021, estimé à 195 M€, évidemment supérieur à celui de 2020 qui n'était que de 150 M€. L'intégration par anticipation de ce résultat permet au Département d'augmenter le Budget investissement. En ce qui concerne le Budget d'investissement, un nouvel emprunt sera évidemment nécessaire, mais moindre que l'année dernière puisque l'on vous le propose à hauteur de 40 M€ pour un remboursement de capital de dette de 85 M€, ce qui amènera logiquement, si tout va bien, une baisse de l'encours de dette à la fin de cette année.

Le Budget global s'établit pour la première fois en dépenses réelles à plus d'1,5 milliards d'euros (1 574 000 000 €) en hausse de 6,4 %, essentiellement liée à l'augmentation importante du Budget d'investissement pour plus de 40 M€ en dépenses d'équipement et surtout en fonctionnement, nous avons une stabilité, pour ne pas dire une très légère baisse du budget de fonctionnement (- 0,9 %) par rapport à 2021. Je parle bien de BP à BP et pas du Compte Administratif (CA).

Sur le fonctionnement, le secteur social repasse en dessous de la barre des 60 % puisque nous ne sommes qu'à 58 % des dépenses de fonctionnement, qui s'explique par la suite logique de 2021, qui est la diminution de la dépense RSA, impactée par une inflexion sensible du nombre de bénéficiaires du RSA aujourd'hui connus. Les Ressources Humaines sont en augmentation de 4 M€ (157 M€ contre 153 M€). Le SDIS (69,3 M€ contre 68,5 M€, soit une augmentation d'1,2 M€). Le développement est à 61,5 M€. L'aménagement du territoire est à 46 M€. Les subventions d'équilibre aux trois Budgets sont stables à 12,1 M€ contre 11,9 M€.

Les recettes sont en hausse de 7,7 % de BP à BP, essentiellement liée à un pari sur les DMTO - je vous laisserai prendre la parole plus tard - puisque nous envisageons 250 M€ (fourchette haute) en hausse de 50 M€ par rapport au BP de l'année dernière, mais en baisse par rapport au CA de cette même année, anticipant une éventuelle baisse de 10 % par rapport au réalisé, cette baisse de 10 % se confirmant sur les deux premiers mois de l'année. Il en reste 10.

Sur les dépenses d'investissement, à noter sur les quatre grands secteurs que les mobilités et infrastructures représentent quasiment un quart du Budget, que les bâtiments et collèges représentent quasiment la moitié du Budget d'investissement et que sur cette moitié, chère Virginie, les collèges représentent les trois quarts.

Les subventions représentent un quart et il est à noter que l'aide aux communes augmente de 20 %, passant de 25 à 30 M€ et ce en lien avec le futur guide des aides aux communes en cours de refonte.

Les autres investissements directs et notamment le mobilier dans les collèges, le Schéma directeur dans les collèges, le parc informatique dans les collèges, représentent 8 % de plus.

Les recettes sont en baisse par rapport à l'année dernière, essentiellement liées au fait que nous allons faire appel à moins d'emprunt. Les recettes présentées sont hors résultat puisque comme nous avons un résultat supérieur, on bascule une grande partie en investissement et donc on emprunte moins. Les recettes hors résultat sont en baisse de 35 % puisque l'autofinancement va permettre de financer les emprunts.

Pour revenir sur quelques actions concrètes, en matière de prévention, afin de lutter contre un taux de mortalité infantile, le Département déploie, dès 2022, un plan exceptionnel de renforcement de la protection maternelle et infantile à hauteur de 4,3 M€ sur 2 ans. Ainsi, plusieurs actions seront menées en 2022 pour améliorer la prise en charge des femmes pendant leur grossesse et des enfants pendant leurs premières années de vie. On peut citer notamment le déploiement d'une équipe mobile dotée d'un cabinet médical au sein d'un bus PMI, mais également d'une note de service large et à proximité des usagers de la PMI, sans oublier la création de 17 postes renforçant les équipes de puériculture.

En ce qui concerne la protection de l'enfant, le Département prévoit en 2022 le versement d'une subvention de plus de 10 M€ à la MDE dont les locaux ont été inaugurés en décembre dernier. Cette nouvelle MDE, dotée d'une capacité d'accueil de 70 places, permet une prise en charge des jeunes dans des conditions nettement améliorées, tant sur le plan matériel qu'en matière d'accompagnement éducatif. Ainsi, on poursuivra en 2022 ces missions d'accueil, d'évaluation et d'orientation en urgence des mineurs recueillis 24/24 h et 365 jours par an.

Par ailleurs, le Département agira de manière volontariste pour prévenir le décrochage des jeunes les plus en difficulté et favoriser leur insertion professionnelle. A cet effet, on déploiera une politique de prévention spécialisée qui constitue une composante majeure de la stratégie départementale d'intégration sociale et professionnelle des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Plus de 8 M€ seront consacrés à ce dispositif.

Le Programme Départemental d'Insertion sera renforcé de 3 M€ supplémentaires cette année, avec une prise en charge plus importante de bénéficiaires. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sera abondée à hauteur de 2,7 M€ et l'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) à hauteur de 190 000 €.

Ce ne sont pas moins de 11,2 M€ qui seront déployés pour le financement et le renforcement des actions d'accompagnement et d'insertion en 2022.

La Direction des personnes handicapées bénéficiera en 2022 d'un Budget de fonctionnement de plus de 23 M€, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année dernière. Sur l'insertion professionnelle et le logement, le Département consacrera une enveloppe d'1,7 M€ en 2022 pour accompagner les publics prioritaires dans leur parcours résidentiel.

Dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle 2021/2026, le Département accompagnera l'effort d'investissement de Val d'Oise Habitat à concurrence de 7 M€ sur les sept prochaines années.

Le Département va poursuivre le développement du réseau d'Espaces Naturels Sensibles à forte valeur écologique, conformément au Schéma départemental des ENS et accélérer l'ouverture au public de ces espaces avec un nouveau site concerné en 2022, le site géologique de Guépelle. De plus, un chantier de reconversion et d'amélioration écologique d'une zone humide (étang des Aulnes) avec restauration écologique de l'étang et des berges, le reméandrage de la Viosne dans son lit naturel et la création de sentiers pédagogiques, sera lancé en 2022.

Le Département va poursuivre son implication dans le projet de plantation et d'aménagement de la forêt située dans le Val d'Oise sur les plaines de Val Parisis sur près de 1 500 hectares, en apportant sa contribution au Syndicat Mixte d'Aménagement dit "de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt" (SMAPP) à hauteur de 300 000 €.

La création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine, opération avec travaux de renaturation initiale d'ici 2026, avant de laisser le site en libre évolution. Et enfin, le soutien d'un projet associatif de création d'un centre départemental de réadaptation de la faune sauvage d'ici 2025 afin de soigner la petite faune blessée et de la relâcher ensuite sur les espaces naturels valdoisiens.

Afin d'accompagner le développement touristique et culturel et d'atteindre, avant la fin du mandat départemental, l'objectif des 100 000 visiteurs au Château de La Roche-Guyon, le Château bénéficiera d'une subvention d'investissement exceptionnelle d'1,5 M€, dont 500 000 € dès 2022 pour mener les travaux de rénovation visibles et attrayants de son théâtre et du parcours de visite.

En 2022, ce ne sont pas moins de 28 M€ qui seront dédiés aux petites opérations et à l'entretien du patrimoine (chaussées et ouvrages d'art). De plus, le Département consacrera une enveloppe de 21 M€ à la réalisation des opérations prioritaires telles que :

- la requalification boulevard urbain de la RD 311 sur les communes d'Argenteuil et de Bezons ;
- les travaux d'aménagement des RD 317 et 922 à Survilliers ;
- la création d'un carrefour giratoire sur la RD 47 afin de mieux desservir l'ouest de la commune de Goussainville ;

Sur les transports, le Département participera aux grands projets régionaux tels que les travaux du pôle Gare de Cergy-Préfecture à hauteur de 500 000 €, les études pour le fameux arrêt de la ligne H à Saint-Denis Pleyel ou les études pour le projet Bus entre Seine (Bezons/Argenteuil, Bezons/Corneilles, Bezons/Sartrouville).

De plus, le Département va consacrer 1 M€ en 2022 pour la poursuite des études et la préparation des dossiers pour le Grand-Roissy pour les 3 lignes de bus du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) dont le Conseil Départemental assure la maîtrise d'ouvrage. Sans oublier les 4,5 M€ injectés dans le plan Vélo.

Nous n'avons pas encore parlé des collèges, le Département s'est engagé dans une programmation ambitieuse portant sur la construction de six collèges neufs, la restructuration de deux collèges par an à l'horizon 2025. On inaugurera à la prochaine rentrée 2022 le collège du Plessis-Bouchard en remplacement du collège Marcel Pagnol et le 6^{ème} collège de Cergy d'une capacité de 700 places.

Les travaux de construction des collèges de Villiers-le Bel et d'Osny d'une capacité de 600 places chacun et du collège de Persan pour 650 places, dont la livraison est prévue à la rentrée 2024. Sans oublier les travaux de restructuration des collèges Pierre de Ronsard à Montmorency et Jules Ferry à Eaubonne, de même que ceux relatifs à l'extension et la réhabilitation des collèges Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel et Philippe Auguste à Gonesse sont également programmés en 2022.

Les études relatives à la construction du 10^{ème} collège d'Argenteuil et la construction d'un collège sur la même plaque à Bezons (collège 700) et la restructuration du collège La Justice à Cergy.

Enfin, pour la partie sportive, le Département a impulsé le projet d'extension des installations du CDFAS à hauteur de 20 M€ sur les trois prochains Budgets, dont 9 M€ dès 2022. Par ailleurs, au regard du très faible nombre de piscines olympiques sur son territoire, le Val d'Oise a fait le choix d'accompagner la Communauté d'Agglomération du Val Parisien pour la réalisation de son centre aquatique olympique. Le Département s'est donc engagé pour une participation à hauteur de 5 M€ sur 2 ans, soit 2,5 M€ pour 2022. Voilà pour l'essentiel du Budget principal.

Monsieur STREHAIANO

Merci Monsieur le vice-Président en charge du Budget.

Monsieur SABOURET demande la parole.

Monsieur SABOURET

Je m'associe aux félicitations que vous avez adressées aux services pour la préparation des documents budgétaires, toujours très complets, mine d'informations qui nous est très utile et d'ailleurs, ce sont des informations auxquelles on peut se référer tout au long de l'année et aussi lorsque l'on a terminé l'exercice budgétaire et que l'on regarde son exécution. Les prévisions sont importantes mais l'exécution budgétaire est encore plus déterminante puisque cela donne la réalité des choses.

Mais nous n'en sommes pas à la constatation des résultats, même s'ils ont une influence sur la manière dont on construit le Budget suivant puisque l'on réintègre les résultats et ce n'est pas neutre dans la manière dont ce Budget-là a été construit.

Deux remarques de contexte pour commencer. D'abord, cela vaut pour tous les Départements de France mais le Budget que nous examinons aujourd'hui est largement un budget subi. Nous avons perdu toute marge de manœuvre fiscale ou quasiment, à part sur les DMTO mais où nous sommes déjà au maximum légal de ce qui peut être fait en matière de taux de DMTO.

Nous n'avons plus de taxe foncière, ni de pouvoir sur les taux de taxe foncière. On subit nos recettes et on subit en grande partie aussi l'aspect dépense, en tout cas sur le fonctionnement puisqu'il y a un certain nombre de dispositifs nationaux type RSA dont on ne maîtrise ni les effectifs, ni les conditions de versement, ni rien du tout. Nous sommes simplement une agence de financement de politiques publiques que nous ne décidons pas. Voilà pour ma première remarque mais c'est quelque chose qui vaut aujourd'hui, qui vaudra demain et qui vaut pour tout le monde.

Ma deuxième remarque de contexte est que ce Budget s'inscrit dans une conjoncture économique très différente de ce que nous avons connu précédemment puisque la grosse difficulté de construction des Budgets est l'effet ciseaux. On a connu un effet ciseaux dans l'exécution budgétaire 2020 puisque nous avons eu à la fois une hausse importante des dépenses, notamment de solidarité, et une baisse des recettes compte tenu de la crise économique que nous avons connue à cause de la crise sanitaire.

La situation en 2020, qui nous paraissait plus incertaine, s'est, en réalité, révélée assez favorable et 2022 se caractérise tout de même - même s'il y a un certain nombre d'incertitudes : la guerre, etc... -, d'après les indications que l'on a, par un effet ciseaux négatif, un anti-effet ciseaux. On a plutôt des dépenses qui baissent structurellement et des recettes qui augmentent structurellement.

Au chapitre des dépenses, on a 30 M€ en moins dans la construction budgétaire sur le RSA. Ce n'est pas rien d'avoir 30 M€ de dépenses en moins à réaliser, en tout cas dans notre prévision budgétaire 2022, par rapport à la prévision budgétaire 2021.

En recettes, le mouvement est encore plus spectaculaire. J'entends la réserve que vous avez sur les encaissements DMTO sur les premiers mois de l'année. Est-ce que la prévision de recettes, qui est de + 50 M€ par rapport à ce que l'on avait inscrit l'année précédente, va se réaliser malgré tout ? On a inscrit 250 M€ là où l'on en avait prévu 200. Donc on a un effet recettes supplémentaire.

Sur la compensation de la TVA, on a une fraction de TVA qui est attribuée au Département et qui compense le fait que nous n'avons plus de taxe foncière puisque la taxe foncière a été transférée au bloc communal. On a quand même 15 M€ de plus, de surcompensation, par rapport à ce que l'on avait inscrit l'année dernière. Donc 50 M€ plus 15 M€ plus encore 45 M€ - j'ai dit que j'en parlerai - mais cela ça correspond finalement au surplus tiré de la gestion 2021 puisque l'on avait repris en 2021, dans le Budget, 160 M€ de résultat d'exécution (on ne peut pas parler de bénéfice quand on est une Collectivité territoriale mais en gros, c'est cela). Le résultat d'exécution était à 160 M€ et on est à 195 M€, donc on a 45 M€ de plus de marge de manœuvre.

Lorsque l'on fait tous les comptes, on se retrouve dans une situation budgétaire qui est tout à fait singulière, avec entre 140 et 150 M€ de marge de manœuvre budgétaire supplémentaire. Certes, vous l'avez dit, il y a des incertitudes, mais reconnaissons tout de même que la conjoncture budgétaire a rarement été aussi favorable. Je pense que l'on a connu dans ce Département des constructions de Budget beaucoup plus compliquées dans les mandatures précédentes.

Voilà pour ma deuxième remarque de contexte.

Dans ce contexte, vous aviez deux options. La première était de faire un Budget offensif de relance. C'était la philosophie que vous nous aviez présentée lors de la précédente séance avec votre document sur vos ambitions pour le Val d'Oise.

La deuxième option était de faire un Budget de reconduction si la conjoncture ne se dégrade pas de manière spectaculaire, mais ce ne sont pas les premières indications que l'on a. La Banque de France ne nous indique pas que l'on va connaître, à cause de la guerre en Ukraine, une situation de crise économique majeure dans ses dernières prévisions. On est donc plutôt dans cette option-là avec la possibilité que l'excédent qui sera dégagé fin 2022 de l'exécution budgétaire 2022 soit de nouveau un record.

Nous voyons apparaître votre choix sur la première option à travers plusieurs éléments. Le premier est que le Budget de fonctionnement est stable donc on n'a pas prévu d'augmenter les dépenses de fonctionnement. Ce qui veut dire globalement que l'on utilise en fonctionnement toutes les marges de manœuvre que l'on récupère en fonctionnement mais on n'a pas de Budget offensif sur le fonctionnement.

Sur l'investissement, il y a 40 M€, soit une hausse significative de 20 % de dépenses d'équipement qui vont être réalisées par le Département. Mais rappelez-vous, je vous ai dit que la marge de manœuvre budgétaire que l'on dégage cette année est de 140 M€ à 150 M€. Ce qui fait qu'en réalité, on consomme 40 M€ sur les 140 à 150 M€, à peine un tiers de la marge de manœuvre budgétaire qui est dégagée cette année. Pourtant, les besoins de notre Département ne manquent pas et on aurait pu avoir une logique beaucoup plus offensive car dans notre Département, nous avons des besoins d'investissement, en matière de renforcement du service public départemental, et si vous n'avez pas d'idée, on peut vous en donner.

Sur l'aide aux communes par exemple, on va passer à 30 M€. La belle affaire ! C'est bien, mais faire un véritable plan de relance de l'investissement local serait passé par une augmentation d'enveloppe plus conséquente. Vous allez me répondre : "aucune commune demandant des subventions ne se voit refuser ses subventions et cette enveloppe est suffisante pour les besoins exprimés". Mais les besoins exprimés sont dépendants des règles que l'on a fixées. Or, dans le guide des aides, on peut jouer sur deux paramètres : le taux de subventionnement, généralement plafonné à 20 ou 25 %, mais on pourrait aller au-delà, ce qui permettrait d'avoir un effet de levier supplémentaire sur les projets des communes ou intercommunalités.

On pourrait aussi lever les plafonnements parce que je vous rappelle que dans le guide des aides aux communes - c'est d'ailleurs un point sur lequel il faut que l'on travaille -, on a un plafonnement par opération. Ce qui conduit souvent les subventions à être bien inférieures au taux nominal. Quand on dit que l'on a un taux nominal à 20 % mais que l'on subventionne les opérations à concurrence de 500 000 € et qu'une commune amène un projet à 1,5 M€, le vrai taux de subventionnement que le Département va apporter sera de 7 ou 8 %, mais pas à la hauteur des 20 % du coût de l'opération globale présentée par la commune.

Si l'on a une action là-dessus, la capacité d'investissement que l'on pourrait apporter aux communes serait bien supérieure aux 30 M€ inscrits. C'est la première piste que nous vous soumettons.

La deuxième piste, sur les EHPAD. On a discuté de la situation des EHPAD privés suite à la crise ORPEA. On a eu une discussion sur une question d'actualité lors de la précédente séance, mais on a aussi un certain nombre d'EHPAD publics qui ont un réel besoin d'investissement avec des besoins de rénovation.

On n'est pas dans la situation d'il y a 20 ans où les EHPAD étaient de véritables mouiroirs dans lesquels il fallait réinvestir énormément, mais on a des EHPAD qui nécessitent des investissements tant sur la rénovation des bâtiments pour les rendre plus agréables et vivables, mais également pour les matériels. Il y a toute une série d'innovations techniques aujourd'hui qui sont difficilement finançables dans les EHPAD et nous pourrions apporter notre concours en créant une enveloppe d'aide à l'investissement dans les EHPAD.

Sur la rénovation énergétique également, qui est un enjeu très important du futur. On a mis en place un dispositif de soutien à l'Ingénierie, c'est-à-dire que l'on aide les porteurs de projets à monter un dossier mais on n'apporte pas de cofinancement des travaux qui vont devoir être réalisés. Là aussi, on pourrait imaginer créer une enveloppe d'aide à l'investissement assez substantielle, peut-être de 10 ou 20 M€, qui permettrait - dans un premier temps, peut-être se concentrer sur les bailleurs sociaux et la rénovation thermique des bâtiments - de faire baisser les factures puisque l'on voit que les factures énergétiques vont augmenter, de supprimer les passoires thermiques et ce faisant, de remplir les objectifs du plan ambitieux de stratégie bas carbone que la France a adopté l'année dernière et dont nous ne prenons absolument pas le chemin aujourd'hui si les investissements ne sont pas massifs.

La quatrième piste - c'est peut-être un gros mot de dire cela ici - est la politique de la ville. Elle a été abandonnée depuis 10 ans par le Conseil départemental. Or, la lutte contre les inégalités territoriales, au même titre que les compétences sociales du Département, est la raison d'être des Départements, qui est de mutualiser entre les territoires dans le département qui vivent bien, qui sont plutôt en bonne santé, et les territoires du même département qui sont plus en difficulté, parfois plus enclavés. Dans certains départements très ruraux, le rôle du Département est d'aider les petites Collectivités qui n'ont pas les moyens de réaliser les investissements routiers, ceux pour maintenir les services publics sur les parties enclavées du territoire, d'apporter plus. Souvent, les villes centres ou les pôles d'attractivité économique de ces départements-là contribuent pour le reste du territoire. Ce n'est pas un gros mot, c'est de la redistribution territoriale.

Dans notre département, qui est principalement urbain, la redistribution territoriale est nécessaire et indispensable et passe par le fait d'y consacrer des moyens quand on a les moyens budgétaires, comme on le voit dans le Budget 2022. Cette redistribution territoriale doit aller vers les territoires ruraux de notre département, bien évidemment, et aujourd'hui, je crois que les efforts sont faits. On n'a pas de ruralité profonde dans notre département. On n'a pas de rural enclavé qui soit totalement à distance des zones d'activités principales et des villes centres. Je connais bien l'Est du Val d'Oise, un peu moins l'Ouest, mais quand on est en Plaine de France, on est dans un territoire rural totalement connecté au territoire urbain avoisinant.

En réalité, on a une politique, qui, je pense, est nécessaire car il faut soutenir les territoires ruraux de notre département, mais il y a, dans notre département, des territoires purement urbains qui sont enclavés. Ce sont les territoires des "cités", les territoires "politique de la ville", les territoires d'où les services publics et privés s'en vont, et où le sentiment de relégation est présent alors même que l'on est parfois à deux ou trois kilomètres de zones beaucoup plus prospères. Je pense à certains quartiers de Sarcelles, à Villiers-le-Bel qui est dans mon canton, à Argenteuil, mais on peut penser à beaucoup d'autres territoires.

On a des besoins et je pense que la politique de la ville doit être reconstituée et renaître dans notre département qui n'a plus d'action en la matière. Voilà la dernière piste que je voulais vous indiquer.

Les regrets que nous avons sur ce Budget sont que vous vous inscrivez plutôt dans une reconduction alors que l'on a des marges de manœuvre budgétaires considérables. On utilise là moins d'un tiers des marges de manœuvre budgétaires. Nous tirons donc la sonnette d'alarme pour dire que si l'on veut être ambitieux dans notre Département, il va falloir investir beaucoup plus massivement et réinvestir des politiques publiques qui ont été abandonnées depuis trop d'années.

Monsieur BOEDEC

L'intervention était presque connue d'avance. Quand un Budget est sain et clair, on considère que l'on ne dépense pas assez et quand un Budget est compliqué, on considère que l'on dépense trop. Cela paraît classique comme intervention.

Je vous rejoins sur le fait que l'on ne décide plus de nos recettes. On le subit tous. Reste à voir ce qui va se passer sur le prochain mandat s'il continue sur cette même logique. En revanche, on a encore la possibilité de choisir nos dépenses. C'est là où je ne vous rejoins pas. Certes, il y a des dépenses contraintes telles que le RSA mais à partir du moment où l'on arrive à dégager certaines marges dans le fonctionnement, cela veut dire que l'on peut décider de nos investissements, ce qui est heureux.

L'avantage de bien connaître les chiffres est de pouvoir les manipuler comme l'on veut et de dire ce que l'on veut. Vous avez fait la liste de tous les points positifs qui amènent une forte marge de manœuvre, mais quand vous dites qu'il y a 50 M€ de plus d'excédent en fonctionnement, vous oubliez de dire qu'il y a 70 M€ de déficit d'investissement à couvrir au lieu de 20. Donc les 50 M€, des deux côtés, équilibrent.

En ce qui concerne le Budget social, certes, on maîtrise notre Budget de fonctionnement mais vous avez dit vous-même que le RSA baissait de 30 M€. Si j'ai un Budget de fonctionnement stable avec une baisse de RSA de 30 M€, cela veut bien dire que j'ai mis ces 30 M€ ailleurs dans le Budget de fonctionnement, puisque le RSA baisse de 30 M€. Il faut savoir qu'au niveau des dépenses sociales, dans le BP 2019, on était à 589 M€ et en 2022, on est à 667 M€, soit 13 % d'augmentation en trois ans.

Enfin, pour revenir sur un point qui nous est tous cher, l'aide aux communes, vous avez beaucoup insisté et vous avez raison, le Guide des aides est à revoir. Patrice ROBIN est actuellement en cours de réflexion sur ce sujet. Nous sommes d'accord là-dessus : le Guide des aides devra et sera revu et si possible, dès cette année. C'est pour cela que l'on passe de 25 à 30 M€ cette année, en espérant que ces 30 M€ soient consommés, ce qui n'est pas encore une certitude. Mais le Guide des aides sera effectivement à revoir.

Voilà en termes de réponses sur les trois-quatre grands points que vous avez développés.

Monsieur STREHAIANO

Merci Monsieur BOEDEC. Il y a toujours une chose qui nous a séparés, c'est que l'on rétablit des marges de manœuvre et une fois que c'est fait, on ne se précipite pas pour tout dépenser tout de suite... On a connu.

Sur ce projet de BP, nous allons passer au vote.

Voulez-vous que Monsieur BOEDEC expose les trois autres Budgets annexes et puis on fera un vote dans la foulée ? Ou allez-vous nous faire le plaisir d'avoir un vote distinct en fonction des Budgets ? Auquel cas, je ferai voter distinctement.

Nous votons d'abord cette proposition de Budget principal pour le Département du Val d'Oise. Celles et ceux qui sont contre ? (8 élus de l'opposition)

Quelle originalité ! Vous nous surprenez toujours.

Celles et ceux qui s'abstiennent ? (aucun)

Qui sont pour ? (34 élus de la majorité)

Le complément. Adopté.

Nous continuons avec trois Budgets annexes, celui du Château d'Auvers, celui de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE), qui est purement financée par le Département, et celui du Laboratoire départemental.

Monsieur BOEDEC

Le Budget annexe du Château d'Auvers présente un solde excédentaire tant en section de fonctionnement pour 280 000 € qu'en section d'investissement. On a une reprise de résultat de 400 000 €, une recette de fonctionnement d'1,9 M€ avec une dépense de fonctionnement de 2 M€. En investissement, on a 108 000 € de résultat reporté, une recette à 68 000 € et une dépense à 117 000 €, soit un solde négatif en investissement de 49 000 €. Le total fait 59 000 € d'excédent sur le Budget annexe Château d'Auvers.

En ce qui concerne le Laboratoire départemental, le Budget présente un excédent de fonctionnement à hauteur de 7 664,58 €. Il est à zéro, équilibré en investissement.

Le Budget de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) est un peu plus conséquent puisqu'une subvention dépasse les 10 M€ du Département. Les recettes de fonctionnement sont à 10 723 000 € pour une dépense à 10 723 000 € en fonctionnement, pour une dépense d'investissement de l'exercice 2020 d'un peu moins de 300 000 € avec un résultat de section d'investissement de 1 846 000 €.

Voilà le résumé des trois.

Monsieur STREHAIANO

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Comme l'on est en opposition constructive, on vote les Budgets annexes.

Monsieur BOEDEC

Je rappelle que les Budgets annexes sont alimentés par le Budget du Département pour lequel vous avez voté contre.

Monsieur STREHAIANO

On passe au vote. Je vous rappelle que formellement, nous devons faire trois votes mais si vous êtes d'accord, nous pouvons voter en bloc pour ces trois Budgets annexes.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité. Merci.

**- 3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative -
Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme**

3-06 Modification des aires de recrutement des collèges publics de la commune de Cergy et correction de sectorisation d'une rue de la commune de Fosses.

Monsieur STREHAIANO

La sectorisation de certains collèges de Cergy, qui a été revue et rendue nécessaire par la livraison du nouvel établissement Caroline Aigle. Notre collègue Virginie TINLAND a mené des travaux avec le maire de Cergy et les services respectifs. Les conclusions de ces travaux ont été présentées en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN). Nous profitons de ce rapport pour corriger une petite anomalie de sectorisation qui a trait aux communes de Fosses et de Marly-la-Ville.

Madame TINLAND

Merci Monsieur le Président. Tout a quasiment été dit mais néanmoins, je vais vous préciser quelques éléments de ce rapport très technique puisque la sectorisation est le préalable lors de la construction d'un nouveau collège.

Nous avons travaillé avec la mairie de Cergy et j'en profite pour remercier les services de l'Education au Département parce que c'est un travail très rigoureux et je dis toujours que c'est "de la dentelle" et c'est le cas parce que c'est très compliqué. Nos démographes font ce travail de précision merveilleusement bien et je les en remercie. Je remercie également les services de l'éducation de la ville de Cergy avec lesquels nous avons très bien travaillé pour procéder à cette sectorisation qui concerne les collèges des Explorateurs, du Moulin à Vent, de Gérard Philipe et de La Justice pour l'ouverture du collège Caroline Aigle qui est un collège 700 qui ouvrira ses portes en septembre, donc à la prochaine rentrée.

Je ne vais pas vous lister tous les noms de rues car vous les avez dans le rapport et ce n'est pas l'intérêt. Je voulais simplement préciser, parce qu'il est important de le dire, que nous travaillons ces sectorisations au niveau technique avec la ville de Cergy, qui connaît très bien ses écoles élémentaires et il est indispensable de travailler avec elle. Mais c'est un travail assez long, qui a commencé en juillet 2021 pour se terminer en février 2022. Nous travaillons en partenariat avec l'Education Nationale lors de toutes les réunions, avec la mairie de Cergy et ses services, avec les Conseillers départementaux des cantons de Cergy 1 et 2 puisque cela concerne les deux cantons, avec les représentants départementaux des associations et des fédérations de parents d'élèves que nous associons aux réunions, avec les Principaux de collège concernés et les directeurs d'école concernés, et enfin, avec les parents d'élèves élus dans les Conseils d'Administration des collèges et dans les Conseils d'école.

Autant vous dire que cela fait quelques réunions, qui sont toujours très constructives et donc on essaie de répondre à toutes les questions et notamment aux fédérations de parents d'élèves parce que c'est toujours un petit stress ces sectorisations et changements de secteurs, mais cela s'est très bien passé. A tel point que la phase précédent l'Assemblée départementale d'aujourd'hui est le passage en Comité Départemental d'Education Nationale qui s'est réuni le 17 février dernier. C'est la première fois qu'une sectorisation ne recueille aucun vote négatif. C'est à souligner parce que c'est très rare.

Je réprecise, même si Monsieur le Président l'a déjà dit, qu'il y a une petite correction sur la sectorisation que nous avons déjà passée concernant la rue Henri Barbusse de Fosses, qui avait été sectorisée par erreur sur le collègue Françoise Dolto de Marly-la-Ville et qui est rattachée au collègue Stendahl de Fosses.

Je vous remercie.

Monsieur STREHAIANO

Merci Virginie TINLAND. Je vous ai laissé le soin de rappeler cette unanimité du CDEN. Vous aviez raison de dire que ce n'est pas toujours le cas.

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

(unanimité) Merci.

3-07 Orientations de la politique départementale en faveur de l'égalité des chances, de l'insertion et de la citoyenneté des jeunes valdoisiens et soutien à plusieurs dispositifs et projets au titre de l'année 2022.

Monsieur STREHAIANO

Vous savez que nous menons une politique active en faveur de notre jeunesse, - nous sommes le département le plus jeune de France métropolitaine - en l'accompagnant, en la formant, en la sensibilisant et en la valorisant à chaque étape de son parcours, et cela en partenariat et avec le concours d'associations reconnues à la fois pour leur expérience et leur expertise.

La pandémie a souligné la nécessité d'apporter une attention encore plus vive à la santé mentale des jeunes. Certaines actions permettent de soutenir des publics qui accumulent des freins, dont les jeunes en situation de handicap. Nous souhaitons, naturellement, poursuivre notre soutien et même mettre des moyens supplémentaires là où nous avons pu observer que des carences subsistaient. La parole est à Mme Edwina ETORE-MANIKA.

Madame ETORE-MANIKA

Merci Monsieur le Président pour cette introduction. Bonjour à tous.

Chers collègues, ce rapport est un rapport habituel qui permet de présenter la reconduction ou la présentation de nouveaux projets et de dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes valdoisiens.

Ce rapport répond principalement à quatre grands objectifs :

- remobiliser et accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'insertion professionnelle ;
- encourager l'envie d'entreprendre des jeunes valdoisiens ;
- soutenir l'excellence académique et valoriser la réussite scolaire des jeunes valdoisiens ;

- développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes valdoisiens.

Comme vous l'avez lu, chers collègues, dans le rapport, plusieurs dispositifs seront reconduits pour répondre à ces objectifs. Les reconductions concernent principalement :

- l'école de la deuxième chance, qui donne à des jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis du système sans diplôme, ni qualification, une seconde chance d'insertion professionnelle et sociale par l'éducation et la formation ;
- le concours départemental de l'un des meilleurs apprentis de France qui est une déclinaison départementale du concours national destiné aux jeunes âgés de moins de 21 ans des CFA et des lycées professionnels ;
- l'association Unis-cité qui favorise l'engagement citoyen auprès des jeunes, en lien avec les missions du Département mais aussi pendant le confinement, ils ont œuvré à lutter contre l'isolement des seniors ;
- l'association ADIE au titre du dispositif "Je deviens entrepreneur" ;
- les 3 EDI (Espaces Dynamiques d'Insertion) concernés : Cormeilles-en-Parisis, Eragny et Villiers-le Bel. Ils permettent à des jeunes entre 16 et 25 ans en situation d'échec scolaire d'acquérir un savoir-être indispensable pour l'insertion dans la vie sociale et professionnelle ;
- le soutien à la 10^{ème} édition du prix de l'égalité des chances qui a été voté à la séance de février.

Parmi les nouveautés, nous avons la pérennisation :

- des ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) qui étaient en phase d'expérimentation et que l'on souhaite reconduire ;
- de la bourse de l'entrepreneuriat engagé en partenariat avec Initiative 95 qui faisait partie de l'un des dispositifs mis en place dans le cadre du plan Jeunes.

Et puis comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, l'appel à projets qui est une nouveauté pour l'accompagnement des jeunes qui présentent des troubles cognitifs ou psychiques. Il y a également la mention d'un nouveau projet en faveur des jeunes qui fait l'objet d'une délibération séparée présentée par ma collègue Sarah MOINE.

Le présent rapport présente les grandes orientations en matière d'égalité des chances et d'insertion sociale et professionnelle de notre politique départementale volontariste sur ces sujets qui nous tiennent à cœur au titre de l'année 2022. L'ensemble de ces soutiens financiers qui sont votés sur ces dispositifs correspond à une enveloppe globale de 702 675 €.

Je vous remercie.

Monsieur STREHAIANO

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Des remarques, questions ?

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Je suis volontaire, pas seulement parce que j'ai été désigné, parce que c'est un sujet important. La question de l'avenir de notre jeunesse est une question dont on ne peut pas se désintéresser au Département, y compris quand les jeunes ont quitté les collèges et qu'ils sont partis sous d'autres cieux d'études ou d'insertion dans la vie professionnelle.

Personne n'ignore qu'être jeune aujourd'hui peut être compliqué. En tout cas, trouver sa place par l'insertion professionnelle et tout simplement trouver sa place dans la société est compliqué. Il y a des besoins d'accompagnement, auxquels répondent les différentes institutions telles que l'Etat, la Région et le Département, et j'ajoute que les communes et le bloc intercommunal, mais surtout les communes, ont aussi un certain nombre de dispositifs. D'ailleurs, l'une des difficultés est d'articuler ces dispositifs parce que tout le monde y va un peu de son idée, parfois de son gadget, afin de se donner bonne conscience et de se dire qu'il est fait une politique ambitieuse et adaptée pour nos jeunes. Je ne fais pas, en disant cela, une remarque spécifique à notre politique départementale, je dis que cela peut être une tendance générale.

On a étudié attentivement les orientations que vous nous proposez. Elles s'articulent essentiellement autour de la reconduction de dispositifs intéressants et qui existent déjà. On a une enveloppe budgétaire de 700 000 €, qui n'est pas négligeable, mais cela représente 0,55 € ou 0,60 € par valdoisien donc on ne peut pas dire que l'on a un investissement sur la politique jeunesse, qui, budgétairement, va grever la capacité de Monsieur BOEDEC à tenir le Budget 2022.

On est en accord avec un certain nombre d'actions proposées : le soutien au Hub de la réussite par exemple, le prix de l'égalité des chances. Simplement, la difficulté que nous constatons sur la politique que vous proposez est le risque de l'efficacité limitée du fait d'une massification des dispositifs qui n'existe pas. Les dispositifs que vous proposez sont intéressants mais relativement limités en effectif pour les jeunes.

Par ailleurs, un certain nombre de choses manquent. En tout cas, il y a des désengagements sur lesquels nous ne revenons pas. Je pense par exemple aux Missions Locales. Les Missions Locales étaient par le passé financées en partie par le Département. Aujourd'hui, elles ne le sont plus. Elles peuvent l'être à travers des appels à projets si elles y répondent, mais elles n'ont plus de subvention de fonctionnement de la part du Département. Cela a été supprimé il y a trois – quatre ans.

Il est dommage que nous ne profitons pas du contexte dont on a débattu tout à l'heure lors de la discussion budgétaire pour réinvestir également sur ces actions et initiatives-là. Voilà les remarques générales que l'on voulait faire.

Dernière chose, l'insertion, l'accompagnement des jeunes est une politique globale et pas seulement l'accompagnement dans l'emploi, mais aussi dans l'habitat, à l'autonomie pour qu'ils deviennent adultes. Ce sont des points qui ne sont pas présents dans les grandes orientations pour l'égalité des chances que vous nous proposez.

Notre analyse n'est pas totalement négative mais elle est tout à fait perfectible. Je sais que vous allez vous y atteler, Madame ETORE-MANIKA, puisque vous êtes en début de mandat. On sera naturellement dans l'accompagnement quand les dispositifs nous paraissent aller dans le bon sens, mais on vous incite à faire plus vite, à faire beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle les orientations que vous nous présentez aujourd'hui nous amèneront non pas à voter contre, ni à voter pour parce que nous pensons que c'est perfectible, mais à nous abstenir.

Monsieur STREHAIANO

Madame ETORE-MANIKA, quelques éléments de réponse.

Madame ETORE-MANIKA

Quelques éléments de précision. J'ai bien entendu vos questionnements par rapport au Budget et à l'intérêt que l'on porte à la politique envers la jeunesse. Ce rapport vote un soutien financier à hauteur d'environ 702 000 €. Il faut savoir que le Budget prévisionnel qui vient d'être adopté et présenté par mon collègue Yannick BOEDEC, prévoit en direction de la jeunesse une enveloppe de 10,1 M€. Je pense que cela ne vous a pas échappé. Cette enveloppe se répartit en deux parties : 1,87 M€ pour l'égalité des chances, l'insertion et la citoyenneté des jeunes (+ 0,5 % par rapport au BP 2021). Il faut ne pas oublier non plus les 8,22 M€ par rapport à la prévention spécialisée.

Je prends un exemple sur un canton qui doit vous parler, celui de Villiers-le Bel par rapport à l'EDI IMAJ, qui a été financé par l'Etat et a été abandonné. Nous avons continué, plutôt mon prédécesseur, dans sa mandature, il a financé IMAJ à hauteur de 64 000 €. On s'est alignés sur la demande et le soutien qui a été effectué par l'Etat précédemment.

On n'oublie pas la jeunesse. Vous avez parlé de quelques centimes d'euros. Effectivement, tout n'est pas cité, il y a EVA qui représente 635 000 € et à peu près 1 500 jeunes. Les Centres d'Information Jeunesse sont aidés à hauteur de 63 000 €, ce qui représente 15 000 jeunes. 1,87 M€ pour 18 000 jeunes au total, donc ce ne sont pas quelques centimes mais 100 € par jeune.

La compétence première du Département n'est pas l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans, qui relève de l'Etat. Ce n'est pas pour autant qu'on les abandonne. On se positionne sur ce créneau. Un Budget a été augmenté de 0,73 % par rapport au BP 2021, cela ne vous a pas échappé.

Ce sont quelques éléments de précision par rapport aux chiffres que vous avez et que je corrige.

Monsieur STREHAIANO

Merci. Je vois que Madame TINLAND a quelques mots à dire mais s'agissant de la jeunesse, est-ce étonnant ?

Madame TINLAND

Merci Edwina. Je pense qu'elle a donné tous les éléments qui participent à notre politique jeunesse.

Je voulais ajouter - et c'est aussi dans la délégation d'Edwina - les actions éducatives qui ont un Budget élevé de près d'1 M€, qui sont formatrices pour notre jeunesse parce qu'il n'est jamais trop tôt pour s'en occuper. Elles concernent quasiment 64 000 collégiens.

Je pense qu'il n'y a jamais trop de dispositifs et que si l'on reconduit des dispositifs existants, c'est parce qu'ils fonctionnent. Il est intéressant de les continuer.

Je voulais apporter une précision sur les Missions Locales. On travaille avec elles dans le cadre d'EVA, qui est un dispositif qui va être revu et modifié. C'est un partenariat que nous avons avec les Missions Locales, même si elles ne dépendent plus du Département et que les Agglomérations se sont substituées à nous.

Je veux rappeler que la jeunesse n'est pas que notre compétence, mais une compétence Région. Comme le disait très bien Edwina, ce que nous faisons est déjà beaucoup et comme vous le savez, c'est au cœur de nos préoccupations.

Monsieur STREHAIANO

Merci.

Quelques mots, non pas pour compléter car toutes les deux sont très doctes, mais cette délibération est un petit élément qui fait partie d'un tout. Puisque nous sommes modestes, humbles, on n'éprouve pas le besoin à chaque fois de rappeler que le cadre de ce qui est fait... L'une des particularités de ce Département et de l'action que nous menons est de s'intéresser à l'habitant et de ne pas nous cantonner rigoureusement à nos compétences. On a un très bel exemple avec tout ce qui est Education puisque le Département intervient de la maternelle à l'université alors que sa compétence stricte, ce sont les collègues.

Puisque l'on est à faire quelques additions et que je vois que Madame ETORE-MANIKA réussit à faire sortir la calculette de Monsieur SABOURET, j'ajoute le fonds d'action jeunesse de 204 000 €.

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui sont contre ?

Qui s'abstiennent ? (8 élus de l'opposition)

Qui sont pour ? (34 élus de la majorité)

Le complément. Adopté.

3-08 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2022

Monsieur STREHAIANO

Nous continuons avec Mme Sarah MOINE.

Vous savez que chaque année, nous apportons notre soutien financier à cinq associations qualifiées d'"éducation populaire" avec une dotation en fonctionnement dans un premier temps, c'est la base. Et comme vous le savez, l'éducation populaire traite de sujets que l'on peut qualifier de "majeurs" : l'insertion professionnelle - on y revient -, le décrochage scolaire, l'égalité, que l'on peut retrouver dans cet accompagnement, que nous assurons par l'intermédiaire, Mme TINLAND en parlait à l'instant, des actions éducatives au sein des collègues.

Un appel à projets lancé dès lundi prochain, dans trois jours, sur quatre thématiques emblématiques verra les lauréats retenus en juin et il y aura naturellement une subvention. Madame Sarah MOINE vous avez la parole.

Madame MOINE

Je vous remercie Monsieur le Président. Comme vous l'avez rappelé, la jeunesse est une richesse pour le Val d'Oise, sur laquelle le Département a décidé de s'appuyer et investir, notamment sur la période de la nouvelle mandature 2022/2028.

La politique du Département en faveur de l'éducation populaire doit ainsi permettre à tous les jeunes valdoisiens de s'épanouir et de trouver leur place de citoyens dans la société.

L'éducation populaire est portée par cinq associations et fédérations dites "têtes de réseau" :

- la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture ;
- les Scouts et Guides De France ;
- l'Institut de Formation, Animation et Conseil du Val d'Oise ;
- la Ligue de l'enseignement 95 ;
- les Francas 95.

Le présent rapport propose un financement en fonctionnement pour chacune des structures, versé à l'approbation de la délibération correspondant au présent rapport, qui permettrait aux associations et fédérations d'assurer dès le début de l'année leur rôle d'animateur et de fédérateur de projets pour un montant global en 2022 de 112 000 €, identique à 2021, selon la répartition suivante :

- la FDMJC : 24 640 € ;
- les Francas 95 : 15 680 € ;
- l'IFAC 95 : 28 000 € ;
- la Ligue de l'enseignement 95 : 24 640 € ;
- SGDF : 19 040 €.

Concernant l'appel à projets 2022, dans la lignée de 2021, il est proposé de conserver les trois axes suivants :

- la promotion de l'égalité femmes/hommes ;
- la promotion de la valeur de la République et de l'engagement citoyen ;
- l'éducation aux médias et à l'information.

La dotation serait de 99 750 €. Un appel à projets sera donc lancé lundi 28 mars 2022 en vue d'approuver les soutiens aux projets qui seront retenus en juin 2022.

Pour rappel, les organismes financés et concernés par ce dispositif devront signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil Départemental pour percevoir l'aide financière du Département. Ces structures regroupent près de 230 associations valdoisiennes et adhérant à leur réseau, soit près de 10 000 jeunes en moyenne chaque année sont concernés par les actions conduites directement par les fédérations.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur STREHAIANO

C'est nous qui vous remercions.

Avez-vous des questions, des demandes de précision ou souhaitez-vous faire une intervention ?

Nous passons au vote.

Celles et ceux qui sont contre ?

Qui s'abstiennent ?

Qui sont pour ?

Unanimité, merci.

3-09 Création d'un Conseil Départemental des Jeunes

Monsieur STREHAIANO

Notre Département est le plus jeune de France métropolitaine et on va partager une vidéo pédagogique sur cette jeunesse que notre Département accompagne à chaque étape de sa vie, de la naissance, via nos PMI, puis l'éducation avec les collèges, l'université, mais également grâce à l'effort considérable que nous faisons pour la construction ou la restructuration/réhabilitation des écoles maternelles et primaires. Il y a aussi le saut dans le grand bain de la vie professionnelle et ce Conseil Départemental des Jeunes devrait raisonner comme un témoignage de nos actions départementales pour l'épanouissement et à la réussite de cette jeunesse de notre département.

(Diffusion vidéo)

(Applaudissements)

Monsieur STREHAIANO

Belle réalisation.

Madame MOINE

Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de sa politique départementale en faveur de la jeunesse, le Département a inscrit le développement de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes valdoisiens parmi les priorités d'action de sa stratégie de la mandature 2022/2028.

Dans cet objectif et en complément des actions déjà conduites auprès des jeunes valdoisiens dans le cadre du programme des actions éducatives et de la politique d'égalité des chances, ce rapport propose la création en Val d'Oise d'un Conseil Départemental des Jeunes.

L'objectif est de constituer une Assemblée de 42 jeunes Conseillers départementaux, à parité filles/garçons, et représenter l'ensemble des territoires. Ce seront des jeunes de la 5^{ème} à la 3^{ème}, scolarisés dans le Val d'Oise, y compris des enfants de cet âge qui nous sont confiés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les jeunes Conseillers départementaux auront un mandat de deux ans. Le formulaire de candidature à remplir sera disponible sur le site valdoise.fr/cdj dès le 6 avril 2022 et un jury composé d'élus du Conseil Départemental examinera les candidatures et sélectionnera les 42 ambassadeurs début septembre.

L'installation du premier Conseil Départemental des Jeunes du Val d'Oise aura lieu à l'automne 2022 et trois Assemblées sont envisagées pour la première année. Ainsi, ils décideront des priorités de leur mandat telles que l'environnement, la solidarité, l'intergénérationnel et des Commissions thématiques seront mises en place, mais aussi des visites organisées sur le terrain.

Cette Assemblée, Monsieur le Président, chers collègues, participera pleinement à la vie de la Collectivité en tant qu'ambassadeur, avec des campagnes de sensibilisation de la jeunesse, des événements, des remises de prix. Il s'agira d'une Instance d'échanges, de travail collectif, de découvertes et d'apprentissage de la citoyenneté.

Ce Conseil Départemental des Jeunes sera une formidable aventure collective pour eux, et je n'en doute pas, pour nous également.

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame Sarah MOINE.

Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ?

Je crois que nous sommes assez facilement unanimes sur le sujet. Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité.

Madame TINLAND

Je voulais juste jouter qu'une grosse campagne de communication est faite et que nous devons, nous élus, adultes, en être ambassadeurs. Il y aura de gros panneaux dans tous les collèges, des films seront diffusés dans les collèges qui disposent de panneaux numériques dans leurs halls, un flyer a été réalisé et sera disposé à l'entrée des collèges. On va bien sûr communiquer avec les familles et les Principaux de collège via moncollege.fr et l'Espace numérique de travail.

Nous devons nous aussi porter cette action auprès des jeunes de nos communes. On va également contacter tous les Conseils municipaux de jeunes qui nous ont inspirés pour la création de ce Conseil Départemental des Jeunes. On en a parlé ce matin à la presse avec Sarah MOINE et j'espère qu'elle relatera cette information.

Nous nous sommes nourris de beaucoup d'expériences des Conseils municipaux de jeunes et il ne peut qu'être richesse pour notre Département d'avoir des ambassadeurs pour porter nos valeurs, d'une part, mais surtout pour parler de nos compétences et les promouvoir auprès des jeunes car elles sont trop souvent méconnues.

Monsieur STREHAIANO

Merci pour ce complément.

En toute rigueur, j'aurais dû vous interdire de prendre la parole parce qu'après un vote, la bouche est cousue.

3-10 Dispositif d'accompagnement aux athlètes de haut niveau

Monsieur STREHAIANO

Vous savez que nous faisons de cet accompagnement des athlètes de haut niveau un axe fort de cette mandature. C'était inscrit dans la stratégie de notre Département pour les années 2022/2028 lorsque cela a été présenté à l'occasion de notre Assemblée du 18 février.

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, j'espère que toutes nos installations seront prêtes. Nous faisons évoluer le dispositif dans un esprit de renforcement des avantages réciproques.

La parole est à Monsieur Xavier HAQUIN.

Monsieur HAQUIN

Merci Monsieur le Président. Comme vous venez de le dire, nous sommes dans cette dynamique d'accompagnement des sportifs de haut niveau. Vous savez qu'une Commission existe depuis 2009 pour accompagner les sportifs de haut niveau. Cette Commission fonctionne par Olympiade. Nous sortons d'une Olympiade et entrons dans une nouvelle Olympiade qui aura un impact particulier pour nous puisque ce sont des JOP Paris 2024.

Nous avons analysé la façon dont cette Commission a fonctionné et nous vous proposons aujourd'hui quelques évolutions pour répondre aux besoins des sportifs eux-mêmes, mais aussi de leur encadrement.

Il vous est proposé d'avoir une véritable équipe, Excellence Sport 95, dans laquelle on regroupe tous les acteurs autour du sport de haut niveau mais également les jeunes et peut-être un peu moins jeunes en devenir.

Accélérer également la promotion et l'accompagnement de tout ce qui est paralympique car c'est un peu la problématique pour mettre en avant les sportifs et les accompagner.

Evidemment, lorsque l'on a une aide significative du Département et qui dure dans le temps, cela donne des obligations aux sportifs, notamment d'être présents de façon rigoureuse, en dehors du temps où ils sont sur leurs événements sportifs, pour répondre et accompagner nos jeunes, dans les collèges ou lors de différents événements que nous organisons.

Parallèlement, il vous est proposé deux groupes différents d'aide : le groupe Performance qui a pour but de se dire : "il est bien d'accompagner ceux qui sont déjà sur la première marche mais nous devons d'ores et déjà regarder ceux qui sont sur la 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} marche, et les aider à devenir les premiers". On va donc mettre en place une aide supplémentaire et toujours ce groupe Excellence qui sont nos sportifs qui peuvent prétendre à des médailles ou à être fort bien placés.

L'innovation est aussi que chaque membre de cette Commission devra continuer à suivre, en dehors de l'attribution de la bourse, le sportif, en étant en relais avec lui. Aux auditions dernières, nous nous sommes rendus compte que bien souvent - et je ne fais de procès à personne -, les fédérations laissent un peu tomber leurs sportifs lorsqu'ils sont entre deux championnats. Ils nous ont fait savoir qu'il y a des difficultés notamment au niveau du suivi médical lorsqu'ils ne sont pas à l'INSEP, mais aussi de toutes les problématiques socioprofessionnelles qui accompagnent les sportifs. Chaque membre accompagnera donc le sportif et pourra être relais. L'un de nos sportifs rencontrait de grosses difficultés sociales et se trouvait dans une impasse.

Cette Commission a pour but d'accompagner et d'attribuer des bourses, mais également d'être très présente auprès de nos sportifs pour qu'ils soient dans les meilleures conditions pour ramener des médailles à notre Département.

Il y a également un autre point très important qui est que nous serons extrêmement vigilants pour que ces sportifs accompagnés restent licenciés et actifs dans le Val d'Oise et n'aillent pas vendre leurs talents à d'autres pays. Dans ce cas-là, cela aurait pour conséquence de suspendre l'aide du Département.

Nous intégrerons dans cette Commission un médecin du sport pour répondre à la problématique dont je vous ai parlé, également un ou deux anciens sportifs de haut niveau et un représentant de la Chambre de commerce pour répondre à la problématique professionnelle de nos sportifs de haut niveau.

Voilà, Monsieur le Président, ce que nous vous proposons.

Monsieur STREHAIANO

Merci.

Y a-t-il des remarques, des demandes d'intervention ?

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité.

- 4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement

4-06 Rapport sur la politique départementale en faveur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Monsieur STREHAIANO

Vous le savez, cela fait un temps certain que notre Département travaille sur des perspectives à la fois de moyen et de long terme de l'aide à domicile. Il ne suffit pas d'appeler de ses vœux à l'amélioration de la qualité de prise en charge, il s'agit d'accompagner un secteur concurrentiel, assez peu tarifé pour le moment.

Nous avons déjà travaillé à une plus large tarification des SAAD. Nous poursuivons nos échanges avec ce secteur que nous accompagnons et soutenons financièrement, cela dans la limite de nos possibilités.

Face à l'ensemble des enjeux que nous connaissons, nous comptons des partenaires solides tels qu'UNISAP 95 et nous vous proposons, avec le rapport de Madame Laetitia BOISSEAU, de renouveler notre partenariat avec lui.

Madame BOISSEAU

Merci Monsieur le Président, chers collègues, la structuration de l'offre des Services d'Aide A Domicile (SAAD) pour les publics fragiles est un enjeu majeur de la stratégie départementale sur la mandature 2022/2028. On l'a vu avec la pandémie, les personnes âgées ou en situation de handicap veulent rester à domicile.

La loi ASV de décembre 2015 a renforcé le rôle du Département en tant que chef de file pour le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Depuis 2016, le Département travaille à une meilleure structuration des services à domicile dans le cadre d'une réflexion aussi bien globale que collective, il faut le souligner. On a 134 SAAD qui représentent 37 M€ de dépenses dédiées aux services d'aide à domicile, ce qui représente à peu près 6 000 bénéficiaires de l'APA et 1 000 bénéficiaires de la PCH. Il est bien d'avoir ces chiffres, qui nous permettent de mieux se représenter les choses.

Plusieurs soutiens sont proposés dans ce rapport en direction des SAAD. D'abord, une revalorisation salariale des professionnels, le fameux avenant 43 qui vise à revaloriser les salaires des salariés des SAAD associatifs. Il n'a pas été jugé bon d'engager une concertation préalable avec les Départements. La CNSA compensera pour partie l'effort financier du Département, qui s'élève à 1,3 M€.

Le Département a adopté un tarif socle de 21,90 € par heure d'intervention en semaine et 24 € pour les dimanches et jours fériés. Je rappelle que c'est le tarif le plus appréciable d'Ile-de-France qu'il a été donné d'appliquer.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi instaure un tarif minimal appliqué à tous les SAAD, qui passe à 22 € par heure, effectivement très proche de notre tarif socle du Département. Pour autant, afin de tenir compte de cette augmentation, les plafonds d'aide APA ont été relevés.

Concernant une réflexion engagée au niveau national dans le prolongement de la préfiguration d'un nouveau modèle de financement de ces SAAD, nous sommes tous en attente de la fameuse loi Grand âge qui devrait établir un cadre national de financement du secteur. En attendant, le Département travaille d'ores et déjà à un nouveau modèle de financement des SAAD en proposant des financements complémentaires par le biais de CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) pour les heures les plus complexes, dispensées sur des horaires élargis ou encore dans les territoires ruraux ou défavorisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un nouveau modèle de financement a été annoncé par l'Etat avec l'application d'un tarif plancher national et la mise en œuvre d'une dotation qualité de 3 € pour une partie des heures d'intervention. En revanche, l'Etat a pris du retard dans cette mise en œuvre.

Il vous est proposé de prolonger ces CPOM de cinq mois, jusqu'au 31 août 2022, afin de ne pas pénaliser ces SAAD qui sont sous les CPOM. Cela représente un effort financier de 930 000 €, compensé en partie par la CNSA.

Concernant la télégestion, depuis une dizaine d'années, le Département a mis en place un système de télégestion pour soutenir et structurer l'offre de service des SAAD sous forme d'une plateforme, afin de dématérialiser la facturation. Aujourd'hui, nous sommes dans une nouvelle phase de généralisation de ce dispositif, qui est transparent pour le bénéficiaire car on sécurise la facturation.

Enfin, dernier point de ce rapport, l'approbation d'une subvention en faveur de la Maison de l'Emploi de Roissy Pays de France pour sa plateforme UNISAP 95. UNISAP 95 a été créée en 2016 par l'Etat, la Région et le Département. C'est un partenaire bien connu qui reste important pour le Département. Son action se décompose en deux volets : le premier est le soutien à la compétitivité économique, organisationnelle et sociale des professionnels de la filière des services à la personne (CCAS, entreprises, associations).

Le deuxième volet concerne l'attractivité des métiers de l'autonomie, enjeu majeur pour ce secteur. D'ailleurs, UNISAP 95 a été retenue - et on en est très heureux - dans le cadre de l'appel à projets de la CNSA, ce qui montre son sérieux et la qualité de son travail. UNISAP 95 sollicite auprès de nous une subvention de 40 000 €. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame Laetitia BOISSEAU.

Pas de demande d'intervention ?

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

4-07 Demande de remise gracieuse d'une partie de la subvention d'investissement accordée à l'Association Communautaire Israélite de Sarcelles

Monsieur STREHAIANO

Je ne pense pas qu'il soit utile de revenir sur la genèse de cette question. Elle est bien exposée dans les documents que vous avez sur votre tablette.

La construction de ce lieu culturel et cultuel - évidemment le financement était sur le lieu culturel - a connu des difficultés. Il faut dire qu'au moins deux événements ont été marquants et ont gêné la réalisation normale de ce projet. L'entreprise titulaire du marché de construction a déposé le bilan et plus grave sûrement, le Président de l'association communautaire de Sarcelles est décédé.

En 2015, l'association prévoyait que les travaux puissent reprendre. Cela a été un peu compliqué. Au cours de l'année 2020, cette construction n'ayant finalement pas abouti, les services du Département ont organisé différentes rencontres avec les responsables de l'association pour établir un point précis de la situation. Naturellement, nous avons demandé les pièces justificatives permettant de verser le solde de la subvention.

Pour différentes raisons, l'association n'a pas été en mesure de respecter les engagements avec notamment une non présentation de l'agrément de la CAF, le plan de construction permettant de bien séparer la partie culturelle de la partie culturelle, et d'autres difficultés. Nous sommes arrivés à la prescription quadriennale des subventions publiques.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La Présidente de notre Conseil Départemental, Madame Marie-Christine CAVECCHI, a écrit au Président de l'association communautaire israélite de Sarcelles, Monsieur Moïse KAHLOUN, et compte tenu de l'ensemble des difficultés, nous avons émis - et formellement, administrativement, il nous était difficile de faire autrement - un titre de recettes d'un montant de 129 079,20 €. Le Président de l'association a demandé à ce qu'il y ait une remise gracieuse sur ce titre de recettes, en précisant que la première pierre du bâtiment avait bien été posée après que la dalle ait été réalisée, le 21 mai 2021, et que l'équipement prévu serait bien réalisé.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir autoriser la remise gracieuse de ce titre de recettes et donc de valider la demande de remise gracieuse de la communauté israélite de Sarcelles. Ces 129 079,20 € est un montant de subvention, qui, compte tenu des aléas de la réalisation du chantier, n'a pas pu être versé dans des conditions réglementaires et qui a donc fait l'objet de ce titre de recettes. On annule ce titre de recettes puisque l'objet de la subvention va être réalisé.

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

4-08 Mise en œuvre de l'action des brigades vertes départementales

Monsieur STREHAIANO

Il n'y a rien de militaire dans cette affaire. Vous savez que nous nous appliquons à la performance de nos politiques publiques avec des actions partenariales qui y participent et donc travailler avec les associations d'insertion en faveur de la propreté de nos routes est un exemple d'une politique vertueuse. C'est même ce qui nous permet de nous affirmer comme étant le premier échelon territorial mêlant solidarité, proximité et cela en partenariat étroit avec les communes.

Plus précisément sur cette mise en œuvre de l'action des brigades vertes départementales, Madame Céline VILLECOURT.

Madame VILLECOURT

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, le Département, chef de file des solidarités, est particulièrement attentif aux personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi et entend donc renforcer ses mesures d'accompagnement en leur faveur dans le cadre de sa stratégie 2022/2028.

En matière de Revenu de Solidarité Active (RSA), les actions menées vont au-delà du volet financement de l'allocation en visant, avec le volet Insertion, à favoriser l'accès ou le retour à l'autonomie socio-économique des bénéficiaires de ce dispositif de solidarité.

Portant pour les valdoisiens l'ambition de préserver et valoriser son environnement et son territoire et notamment ses routes et ses espaces verts, le Département souhaite permettre à des bénéficiaires du RSA d'y contribuer en les recrutant dans le cadre de postes en contrats aidés. Ils seront ainsi chargés de l'entretien des abords des routes départementales, ainsi que d'une partie des espaces naturels de notre territoire.

Dès lors, le présent rapport a pour objet d'approuver le financement du projet Brigades vertes de l'insertion, destiné au recrutement par l'association d'insertion par l'activité économique Centre Pédagogique pour Construire une Vie active (CPCV) de deux encadrants techniques qui superviseront deux équipes d'entretien.

Ce projet est porté de manière transversale par la Direction du développement durable et de l'agriculture, la Direction des mobilités et la Direction de la vie sociale, dans le cadre des parcours Emploi Compétences.

Formées et opérationnelles dès le mois d'avril 2022, les deux équipes d'entretien composées chacune, dans un premier temps, de cinq agents techniques assistés d'un encadrant, seront chargées du ramassage des déchets diffus le long du réseau routier départemental, du petit entretien de chemins et de fossés, de fauche et de petit élagage, ou encore de plantation d'arbustes et de haies. Basées au centre technique du parc routier départemental à Saint-Ouen l'Aumône, elles bénéficieront du matériel nécessaire à leurs missions.

Ce dispositif, qui a pour avantage de faire converger deux priorités de l'action départementale (l'insertion par l'activité d'allocataires du RSA, ainsi que l'entretien et la propreté du domaine public, la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel), a vocation à être progressivement élargi.

Un appel à projets a été lancé auprès des structures d'insertion par l'activité économique afin qu'elles se positionnent sur le projet de recrutement de management et de supervision, en lien avec les services du Département, de deux encadrants techniques qui seront chargés notamment :

- d'encadrer techniquement et accompagner pédagogiquement les salariés en insertion sur le terrain ;
- de conduire les travaux d'entretien des espaces verts et jardins remarquables, propriété du Département, tels que l'Abbaye de Maubuisson et le Château d'Auvers-sur-Oise, des espaces naturels sensibles et des bois, en coordination avec les autres Directions impliquées sur ces sites ;
- de coordonner et suivre les travaux d'entretien et de nettoyage des abords des routes départementales, en lien avec les équipes de la Direction des mobilités ;
- de garantir la sécurité et le transport des équipes d'insertion sur les chantiers et le respect des règles d'intervention sur les routes départementales ;
- d'assurer, en cas de besoin, des modules de formation ayant rapport avec l'aspect technique des chantiers.

A la clôture de la procédure, trois opérateurs déjà partenaires du Département s'étaient positionnés en déposant une offre. Les propositions de ces organismes ont été instruites et évaluées qualitativement et financièrement par un Comité technique. Après analyse, il est proposé d'accorder un financement de 90 000 € à l'association du CPCV, la mieux-disante, et d'autoriser la Présidente du Département à signer la convention.

Il est rappelé, conformément à la délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation, ainsi que de la charte des valeurs de la République et de la laïcité, que le CPCV devra signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil Départemental pour percevoir cette aide financière.

Voilà, Monsieur le Président, la synthèse de ce rapport qui a obtenu un avis favorable à l'unanimité des Commissions 2 et 4. Merci.

Monsieur BOUGEARD

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes favorables aux contrats aidés et aux chantiers d'insertion qui permettent aux allocataires du RSA qui le souhaitent et le peuvent de retrouver une activité. Nous voterons pour cette délibération.

Cependant, c'est l'occasion pour nous de rappeler notre position concernant le RSA, notamment au vu des débats actuels qui stigmatisent les allocataires.

Tout d'abord, rappelons que son montant est de 575,52 €, lorsque le seuil de pauvreté tourne autour de 1 100 €. Nous sommes donc bien quasiment à la moitié du seuil de pauvreté. Les allocataires sont donc loin de vivre dans le luxe, comme le voudraient certaines caricatures.

Ensuite, selon un rapport de la DREETS de février, un tiers des foyers éligibles ne bénéficie pas du RSA. Alors que les fraudes sont marginales, le non recours atteint des proportions inquiétantes et le mépris actuel de toute une partie de la classe politique risque de l'augmenter et d'accroître encore la précarité d'une partie des français.

Enfin, selon la DARES, il y a environ 350 000 postes vacants en France, quand le nombre d'allocataires du RSA atteint presque les 2 millions. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés par une proposition d'un candidat, voire de certains candidats, qui souhaitent conditionner le versement du RSA (Revenu de Solidarité Active) - et j'insiste sur le mot "Solidarité" - à un travail de 15 à 20 heures par semaine. Cela nous concerne directement puisque nous gérons le RSA.

Nous tenons à souligner que cela serait profondément antisocial et que nous y sommes farouchement opposés. Sans oublier que cette mesure ne serait tout simplement pas possible à mettre en œuvre au vu du rapport entre postes disponibles et nombre d'allocataires. Je pense que le contexte électoral ne doit pas tout justifier et nous ne pouvons pas tout nous permettre. En tout cas, nous sommes persuadés que par ces propositions démagogiques, ce n'est pas comme cela que nous lutterons contre la Droite extrême, à savoir LE PEN et ZEMMOUR.

Merci de votre attention.

Monsieur STREHAIANO

C'était un peu hors-sujet. Nous vous avons écouté avec attention, Monsieur BOUGEARD. Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

- 5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-10 Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise

Monsieur PUEYO

Merci Monsieur le Président. Nous revenons vers vous avec le nouveau PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du Département. Nous avons l'obligation, tous les cinq ans, de remettre ce travail en cours sur la table.

Nous avons un peu de retard - le Préfet nous l'a dit - mais faute avouée étant à moitié pardonnée, nous allons le faire avec sérieux puisque nous allons mettre 10 M€ sur la table pour ce plan.

Comment avons-nous travaillé ? D'abord, - et je les remercie - avec les services Environnement, Routes, Transports, mais également Bâtiments du Département, avec Bruitparif, l'organisme auquel nous cotisons et dont j'ai l'honneur d'être vice-Président, pour constituer un certain nombre de cartes notamment. Cela fait un peu moins d'un an que nous travaillons sur ce PPBE.

Nous avons ainsi pu délimiter un certain nombre de zones, d'objectifs, de grands axes, qui nous permettent aujourd'hui de présenter un plan réalisable et finançable par le Département, ce qui était l'essentiel pour avancer.

Nous nous sommes concentrés notamment sur les personnes, nos concitoyens, qui sont particulièrement impactées par le bruit la nuit et par le bruit que nous émettons. Ce "nous", je le mets entre guillemets, c'est le bruit du Conseil départemental. Je le précise ce n'est pas un PPBE de l'ensemble du territoire, mais celui d'une Institution par rapport au public qu'elle accueille et au bruit qu'elle émet. C'est donc bien le PPBE du Conseil départemental et pas du territoire du Val d'Oise. Chaque entité (mairie, Agglomération, Région) doit constituer son propre PPBE.

Nous avons ainsi défini deux grands axes. D'abord, les gens qui subissent le bruit routier émis par les routes départementales et le public que nous accueillons, qui, lui aussi, subit dans nos bâtiments un bruit supérieur aux limites légales. Je fais tout de suite une parenthèse : nous pouvons discuter des heures sur ce qui est supportable ou non mais nous nous basons sur ce que l'Etat définit comme étant des limites de plafond et de plancher au niveau du bruit.

Par rapport aux routes, nous avons défini 11 zones de bruit prioritaires concernant plus de 300 habitants et défini 15 zones de moins de 100 habitants. Tous ces habitants subissent donc un bruit supérieur aux normes légales le jour et la nuit - qui est notre premier objectif - et nous allons donc travailler avec eux, avec les Collectivités, notamment les communes, pour protéger ces habitants du bruit des routes départementales. En fonction du type d'habitat, nous proposerons des murs antibruit, des merlons, un revêtement nouvelle génération, ou des investissements directs sur le bâti et notamment lorsqu'il s'agit d'immeubles puisque les murs antibruit ou les merlons ne sont plus efficaces au-delà de trois étages.

Evidemment, cela prendra du temps et c'est pour cela que nous avons choisi des petites zones à moins de 100 habitants et des grandes zones, mais qui seront plus compliquées à mettre en place, à plus de 300 habitants.

Dans le même axe, nous avons défini plusieurs bâtiments (collèges, PMI, centres sociaux) avec des publics que l'on accueille et qui subissent du bruit ferré ou routier, sur lesquels des travaux importants d'insonorisation seront à mettre en place. La découpe se fait comme suit : environ 7 M€ sur les routes et 3 M€ sur les bâtiments. C'est un plan qui sera étalé sur cinq ans pour étudier l'intégralité des possibilités et le travail qui sera fait.

Je rebondis sur ces cinq ans puisque nous allons immédiatement entrer sur une enquête publique qui commencera dès lundi si vous votez ce plan, donc le 28 mars, étalée sur deux mois, et nous reviendrons vers vous en juin ou juillet avec le plan finalisé et retravaillé avec les résultats de cette enquête publique.

C'est évidemment un financement très important. Nous continuons en parallèle une politique extrêmement dynamique par rapport au bruit aérien, notamment vis-à-vis de Roissy. Nous participons à de nombreuses rencontres - Sarah MOINE en fait partie par rapport à la zone aéroportuaire de Roissy, à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), nous travaillons fortement sur le nouveau plan d'approche des avions sur cet aéroport, sur le financement et la compensation que l'aéroport devrait prendre par rapport aux équipements et notamment aux habitants qui ont besoin, dans des politiques antibruit, d'investissement pour insonoriser leurs habitations. Ce plan de 10 M€ est inscrit au PPI du Département. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur STREHAIANO

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je vous attendais bien là, Monsieur BERTOLINI.

Monsieur BERTOLINI

Merci Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais commencer mon intervention par quelques constats qui proviennent d'ailleurs de ce PPBE, avec le premier point que l'Est et le Sud du Val d'Oise sont malheureusement parmi les territoires d'Ile-de-France les plus exposés au bruit. C'est préoccupant parce qu'il s'agit d'un problème de santé publique, ainsi que le souligne fort justement les études de Bruitparif citées dans le PPBE. Je rappelle que pour l'ensemble de l'Ile-de-France, chaque habitant perdrait en moyenne environ un an de vie en bonne santé du fait de l'exposition au bruit. Pour les agglomérations du sud du Val d'Oise, les impacts sont encore plus importants, de l'ordre de deux à trois ans de réduction de vie en bonne santé pour un vaste territoire qui s'étend d'Herblay-sur-Seine à Argenteuil au Sud, Ermont et Sarcelles au Nord, et jusqu'à Gonesse. Ce territoire est présenté en figure 9 du rapport que je vous invite à regarder.

Il s'agit donc d'un problème environnemental majeur qui appelle à prendre des actions volontaires et coordonnées au niveau de toutes les entités concernées (Etat, Région, Département et Intercommunalités).

Dans ce contexte, le plan d'actions présenté par le PPBE, malheureusement, présente des mesures que nous considérons comme inacceptables et insuffisantes. Par exemple, en page 7 du rapport, le projet d'avenue du Parisis est présenté comme un projet qui va permettre "d'éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux, dont le bruit". C'est une aberration. Outre l'artificialisation des sols, ce projet va se traduire par un accroissement du trafic automobile, qui s'accompagnera inévitablement d'un accroissement des nuisances sonores. Le remède est finalement pire que le mal donc nous ne pouvons pas approuver un plan d'actions qui présente de telles mesures.

D'autre part, en tant qu'élu du canton d'Argenteuil 2, je me sens particulièrement préoccupé par le nombre important d'argenteuillaises et d'argenteuillais qui subissent des bruits provenant des routes départementales supérieurs au seuil limite. Argenteuil est la ville la plus touchée du Val d'Oise avec 3 700 habitants qui vivent au-delà du seuil de bruit journalier et 1 200 qui vivent au-delà du seuil nocturne. Le seuil nocturne étant d'autant plus préoccupant pour l'état de santé compte tenu des risques de perturbation du sommeil due au bruit nocturne.

De plus, plusieurs bâtiments d'enseignement, d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse et d'actions sanitaires et sociales, sont aussi concernés par ces dépassements de seuil. L'ampleur du problème est considérable. C'est l'exemple d'Argenteuil mais pour l'ensemble du département, ce nombre de personnes impactées est à multiplier approximativement par 10. A cet égard, le Budget envisagé de 10 M€ sur cinq ans pour traiter l'ensemble de ces problèmes s'avère dérisoire compte tenu du nombre important de personnes concernées.

Bien que Monsieur PUEYO ait abordé ce problème oralement, nous regrettons que le document public qui fera l'objet de la consultation publique reste muet sur les actions à mener concernant les nuisances aériennes auxquelles nos concitoyennes et concitoyens sont particulièrement sensibles. Même si elles sont en dehors du champ de compétences direct du Département, ce dernier peut peser sur les décisions prises en d'autres lieux et en particulier, en défendant les enjeux de santé publique qui sont associés à la réduction de ces nuisances. Il est dommage qu'une telle ambition ne soit pas du tout mentionnée dans le PPBE du Département.

En conclusion, nous ne pouvons approuver ce projet de plan d'actions associé au PPBE tel qu'il est présenté dans la délibération et nous allons donc voter contre l'approbation et la mise en consultation publique du document sous sa forme actuelle.

Monsieur STREHAIANO

C'est noté.

Pas d'autres interventions ?

Monsieur PUEYO

Je vais quand même me permettre de répondre parce qu'au-delà de la déception, ces remarques ne sont pas au niveau. 10 M€, ce n'est pas une broutille. Il est assez surprenant que quand le Département met 10 M€ sur le PPBE en plus des travaux qu'il réalise déjà sur les bâtiments et les routes départementales, on entend dire que ce n'est pas au niveau. Je ne sais pas combien il faut mettre parce que finalement, il n'y a pas de proposition. Pour vous, ce n'est pas assez mais on n'a pas de contre-proposition.

Ensuite, résumer le PPBE de 59 pages à une ligne sur l'avenue du Parisis, c'est la bonne excuse pour ne pas le voter. Il n'est pas du tout écrit que c'est une solution, parce que vous avez déjà sorti la phrase, on a déjà eu cette discussion en Commission. Soit c'est un problème de lecture et de compréhension écrite - je peux le comprendre, je le fais avec mon fils en CE2 -, soit c'est purement de la mauvaise foi. "Les actions se concrétisent à travers les grands projets structurants en cours d'étude et concordants avec la politique à éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux, dont le bruit". La phrase écrite est exactement le contraire de ce que vous dites. On fait l'avenue du Parisis et donc, il va falloir qu'on la prenne en compte par rapport au bruit qu'elle va émettre. Le contraire de ce que vous venez de dire.

Vous dites : "nous sommes contre". Qui est ce "nous" ? Je rappelle que quand nous l'avons présenté au Conseil Départemental en 2015/2016, votre groupe l'a voté, notamment les deux élus sarcellois. Vous avez peut-être changé d'avis mais ce "nous" n'engage que vous, Monsieur BERTOLINI, pour le moment.

Sur le reste, je suis un peu étonné car tout ce que je vois est que vous avez oublié qu'il y a un mois, on a voté contre le PPBE de Roissy-Charles-de-Gaulle, que nous n'étions pas sollicités et que nous l'avons quand même présenté, Sarah MOINE et moi, à votre vote, pour pouvoir faire des recommandations et des remarques sur ce PPBE, et permettre à l'ensemble de l'Assemblée départementale de voter contre. Le bruit aérien a toujours été pris en compte, nous combattons une certaine évolution de l'aéroport même s'il est là et que l'on ne va pas le fermer.

Par rapport à cette remarque, chacun fait selon sa maîtrise d'œuvre. C'est l'Etat qui gère les aéroports et les autoroutes, qui ne sont pas prises en compte, et nous gérons le bruit que nous émettons en tant que maître d'œuvre pour protéger les valdoisiens de nos propres pollutions.

Monsieur STREHAIANO

Merci Monsieur PUEYO.

Monsieur SABOURET

Ce n'est pas forcément sur le fond mais sur la forme des échanges que nous venons d'avoir sur ce PPBE.

Monsieur STREHAIANO

Vous connaissez Monsieur PUEYO...

Monsieur SABOURET

Oui mais il y a quand même un minimum qui est demandé dans les discussions que l'on a. On a le droit de ne pas être d'accord, on a même le devoir de ne pas être d'accord sur tout parce que sinon, je pense que la démocratie serait bien triste. On a le droit d'avoir des positions qui s'éloignent, mais je pense que l'on n'a pas le droit de ne pas se respecter tous autant que nous sommes autour de la table. Je ne peux pas accepter que l'on explique à Pascal BERTOLINI qu'en gros, il comprend moins bien qu'un élève de CE2. On peut avoir des difficultés d'interprétation de ce qui est écrit dans les rapports, mais on ne peut pas utiliser certaines formules qui viennent de l'être.

Je pense que c'est un rappel à l'ordre collectif que je fais, mais un peu individuel sur l'intervention qui vient d'être faite. Ce n'est pas la première fois que des propos de ce type-là sont tenus. Je pense qu'il y a un minimum de respect entre nous à avoir.

Sur le fond, on a bien le droit de considérer que le PPBE est insuffisant, qu'il y a un certain nombre de manques et que cela justifie que l'on ne le vote pas. Sur Roissy, on était unanime pour voter l'avis défavorable. Ce n'était d'ailleurs pas tout à fait la position de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, il y avait eu un débat assez lourd sur le sujet. Au moins, au Département, on a une position claire sur le PPBE d'ADP. Sur le PPBE du Département, permettez-nous d'avoir un avis qui n'est pas aussi favorable que celui que vous avez, ce qui est normal puisque c'est vous qui le présentez.

Et permettez-nous de considérer qu'il ne répond pas aux attentes de nos concitoyens qui sont, en matière de lutte contre le bruit, particulièrement prégnantes, qu'il s'agisse de la construction de murs antibruit, d'un certain nombre d'aménagements routiers qu'il faut faire pour lutter contre le bruit routier, d'aménagements dans d'autres domaines également. Il y a une urgence à laquelle il faut répondre et on considère - c'est notre droit - que ce PPBE n'est pas suffisant. Donc on votera contre.

Monsieur STREHAIANO

Vous votez contre mais ce qui est quand même difficile est que l'on nous dise que ce n'est pas suffisant alors que l'on présente un dossier et que l'on demande à ce que les arguments soient un peu plus étayés. C'était le sens de la remarque de Monsieur PUEYO de dire que parfois, c'est un peu un comportement d'enfant gâté.

Nous passons au vote.

Monsieur STREHAIANO

Il n'y a aucun souci là-dessus. Le Département s'est positionné et a pris des engagements donc pour moi, les engagements se respectent.

Nous passons au vote sur le plan contre le bruit, 10 M€.

Contre ? (8 élus de l'opposition)

Abstention ?

Pour ? (34 élus de la majorité)

Le complément.

Adopté.

1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-07 Fondation Royaumont - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2022

Madame JOSE

Merci Monsieur le Président, chers collègues, pour rappel, la première convention passée entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et la fondation Royaumont a été signée le 5 avril 1977. Cette convention a sauvé la fondation des difficultés qu'elle connaissait, lui permettant progressivement de reconstruire un projet et de devenir ce qu'elle est aujourd'hui : un centre culturel européen de rencontres parmi les plus anciens. La fondation Royaumont est une institution d'exception, disposant d'équipes compétentes.

Le contrat d'objectifs et de moyens quinquennal signé entre la fondation, le Département, l'État et la Région Ile-de-France, a été renouvelé en 2019 et couvre la période 2019/2023.

Les objectifs de la fondation s'articulent autour des cinq axes principaux suivants :

- l'accompagnement des artistes ;
- la production ;
- la diffusion ;
- l'action territoriale ;
- la fréquentation du monument historique, ainsi que les investissements nécessaires à sa préservation.

La fondation propose de nombreuses activités culturelles et artistiques. Elle a développé plusieurs projets spécifiques (parcours, ateliers et spectacles) à destination des scolaires, avec différents partenaires tels que les établissements publics de coopération intercommunale de Carnelle - Pays de France et Roissy - Pays de France, ainsi que les communes de Beaumont-sur-Oise et Gonesse.

Des collaborations avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche donnent régulièrement lieu à des résidences pédagogiques, des séminaires de recherche, des colloques et des publications. En 2022, le festival se déroulera du samedi 3 septembre au dimanche 3 octobre. Cette année, il proposera plus de quatre concerts ou spectacles par week-end, soit au total, 23 manifestations auxquelles s'ajoutera un ensemble de concerts et spectacles éducatifs pour les scolaires, orientés plus spécifiquement vers les établissements de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France.

Malgré la réduction de l'activité de la fondation en raison de la pandémie, les partenaires publics ont maintenu leur participation respective à hauteur des montants que vous avez vus dans la convention d'objectifs quinquennale. Nous avons une subvention de fonctionnement d'1,141 M€. Il est à noter que la Région Ile-de-France a octroyé une subvention de fonctionnement de 340 000 €. La fondation bénéficie d'un mécénat important, hors investissement, qui atteint 1 187 700 €, soit une hausse de 119 600 € par rapport à 2020, ce qui est une très bonne chose compte tenu de toutes les activités qui ont été annulées. Les recettes propres sont les suivantes :

- le pôle "Séminaires et événements" ;
- la visite du monument historique (droits d'entrée) ;
- l'activité de tournages ;
- la librairie et la boutique.

Nous avons un total de dépenses de 6 836 800 €, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

En matière de financement, l'Etat et le Département ont confirmé leur intention de maintenir les subventions prévues au contrat d'objectifs et de moyens 2019/2023. La position de la Région pour 2022 n'est pas encore connue.

Compte tenu de l'intérêt artistique et culturel que présente le projet de la fondation Royaumont et de son rôle dans le rayonnement départemental, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'1 141 300 € pour l'année 2022.

Je vous remercie et laisse la parole à mon collègue, Morgan TOUBOUL.

Monsieur TOUBOUL

Merci chère collègue, Monsieur le Président. Je vais dire quelques mots rapides sur la restauration du bâti de cette abbaye cistercienne du XIIIème siècle qui a été construite sous l'égide de Saint-Louis, classée "monument historique" en 1927 et qui est l'un de nos joyaux touristiques et patrimoniaux du département.

En 2021, les travaux de restauration ont concerné essentiellement la couverture des réfectoires des moines de l'ancien chauffoir, où est accueilli le grand orgue de 1936, soit 62 000 tuiles à l'ancienne, polychromiques, qui rappellent les toitures des Hospices de Beaune, sur 1 400 m² de toiture. Cela représentait 1,6 M€ de travaux, cofinancés à 40 % par le Conseil Départemental au travers du FS2I (Fonds de Soutien Interdépartemental à l'Investissement).

En 2022, les principaux travaux concerneront la restauration du mur sud de l'abbatiale, dont il ne reste plus grand-chose. Ce sont des travaux estimés à 1,230 M€. Ils sont inscrits au Contrat de Plan Etat Région, cofinancés par le Département à hauteur de 10 % en plus des subventions habituelles, évidemment. Ces travaux seront également pris en charge par le FS2I à hauteur de 455 000 €, soit 35 % du montant des travaux.

Je vous fais une rapide séquence "Secrets d'Histoire", sinon, on va m'en vouloir. Pendant la visite, on peut s'étonner du grand vide laissé par l'absence de l'ancienne église abbatiale, alors que le reste de l'abbaye est globalement très bien conservé. Cette disparition n'est pas due à un incendie, aux ravages de la Révolution, aux guerres ou à un mauvais entretien, mais c'est la main de l'Homme qui a démonté pierre par pierre cette église au début du XVIII^{ème} siècle pour construire une usine et utiliser les pierres comme matériau de construction.

Il faut imaginer que cette abbatiale avait les mêmes proportions que la cathédrale de Soissons avec une nef de 110 mètres de long et une hauteur sous voûte de près de 30 mètres. C'était une époque où l'on ne connaissait pas la protection du patrimoine, il n'y avait ni DRAC, ni ABF, qui sont aujourd'hui de parfois pénibles mais bien précieux garde-fous.

La date du jour : 25 mars 1162, on fête aujourd'hui le 860^{ème} anniversaire de la pose de la première pierre de Notre-Dame de Paris. Hormis mes digressions qui n'engagent que moi-même, le rapport a été voté à l'unanimité des Commissions concernées.

Monsieur STREHAIANO

Merci Monsieur TOUBOUL.

Pas de question ?

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

- 2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-21 Fiscalité départementale 2022

Monsieur BOEDEC

Merci Monsieur le Président.

Pas de date historique pour moi, désolé, j'ai juste un pourcentage à vous donner : 4,5 % qui est le taux départemental sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). C'est la seule marge de manœuvre qu'il nous reste en termes de fixation des taux, c'est-à-dire le maximum légal, on ne peut pas aller plus haut. On aurait pu descendre mais puisque l'on a besoin d'investir, on ne le fait pas.

Monsieur BOUGEARD

Très rapidement, merci pour le petit clin d'œil, Yannick, mais pour rester cohérents avec nos autres votes, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur STREHAIANO

Nous passons au vote.
Contre ? (8 élus de l'opposition)
Abstention ?
Pour ? (34 élus de la majorité)
Adopté.

2-22 Montant 2022 de la contribution du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Val d'Oise, et approbation de la signature de la convention d'objectifs et de partenariat 2022-2024 entre le Département et le SDIS

Monsieur STREHAIANO

Je ne vais pas revenir sur tous les compliments que mérite ce Service. Pour être précautionneux et satisfaire aux exigences de mon voisin de droite, je ne prendrai pas part au vote et je bois les paroles de Monsieur Yannick BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Merci. Tout le monde connaît le travail formidable de notre SDIS mais pour qu'il puisse bien travailler, il lui faut quelques moyens. Je vous propose de fixer le montant de la contribution 2022 au SDIS à 69 304 007 €, soit une augmentation d'1,2 % et d'approuver le versement de la subvention d'équipement de 5 M€, qui était dans le Budget principal.

Monsieur STREHAIANO

Et qui ne nous avait pas échappée.
Nous passons au vote.
Contre ?
Abstention ?
Pour ?
Unanimité, merci pour eux mais ils le méritent. "Ils le valent bien", comme le dit une certaine publicité.

2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1er au 31 décembre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de présenter les marchés selon la procédure adaptée. Les marchés inférieurs à 214 000 € HT pour la période de décembre 2021 représentent un montant de 411 159,66 € et correspondent à 131 engagements comptables dont vous avez le détail dans les tableaux joints.

Voilà Monsieur le Président, c'est un donné acte.

Monsieur STREHAIANO

C'est un donné acte, c'est pour la présentation, mais j'aime bien faire voter les "donnés acte" cela indique que vous avez pris connaissance de tout ce qui s'est passé.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Merci pour ce donné acte.

2-24 Lancement d'une opération de construction d'un nouveau centre routier départemental à Magny-en-Vexin

Monsieur STREHAIANO

Ce qui va vous être proposé sous le rapport d'Anthony ARCIERO est le lancement des actes administratifs, puis les travaux pour ce nouveau centre routier départemental qui viendra remplacer celui qui existe et qui est situé sur la même commune.

Monsieur ARCIERO

Merci Monsieur le Président. Effectivement, un nouveau centre routier qui viendra en remplacement de l'actuel, situé en zone urbaine à Magny-en-Vexin. Le nouveau terrain choisi permettra un accès facilité aux routes départementales du Vexin et à la RD 14, axe majeur du Val d'Oise, à hauteur de 3,5 M€. Ce projet fait partie de notre Plan Pluriannuel d'Investissement et permettra à nos agents des routes de bénéficier d'un bâtiment plus moderne et adapté à leurs besoins, avec des locaux administratifs, un magasin, un garage, une station de lavage, une station de carburant et des zones de stockage pour nos matériels. Le démarrage des travaux est prévu pour le quatrième trimestre 2023 et une livraison fin 2024.

Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais profiter de cette délibération pour saluer Gilles CHEMARIN qui prendra sa retraite dès la semaine prochaine. Il est l'actuel numéro 2 de notre service des routes, ou "numéro 1 bis" comme le dit Monsieur JUVENCE. Il a débuté sa carrière au sein de l'armée de l'air et a atterri sur nos routes départementales il y a 15 ans. Il connaît chaque mètre de nos 1 108 kilomètres de voiries départementales, il en a dessiné de nombreux nouveaux aménagements.

Je pense pouvoir dire que nous avons tous apprécié travailler avec lui et je voulais, en votre nom, lui souhaiter bon vent sous le soleil méditerranéen et une bonne route, bien entendu.

Monsieur STREHAIANO

Où va-t-il ?

Monsieur ARCIERO

A Fréjus.

Monsieur STREHAIANO

On a connu pire.

Nous passons au vote et nous joignons nos vœux de joyeuse et excellente retraite à ce personnage, que nous connaissons un peu.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité, merci.

2-25 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un collège 600 à Osny

Monsieur STREHAIANO

La dépensière revient.

Madame TINLAND

Merci Monsieur le Président. Oui, comme je suis très fière de "grignoter" les trois quarts du Budget départemental en investissement parce que, cher Yannick, cela prouve s'il en était besoin l'intérêt du Département à la fois de faire face à la démographie galopante, mais aussi d'offrir à nos collégiens et aux équipes des collèges neufs et qui offrent un "bien-vivre au collège" plus qu'agréable.

Nous votons aujourd'hui le marché de maîtrise d'œuvre pour le collège 600 d'Osny dont les travaux démarreront au printemps 2023 pour une livraison prévue en septembre 2024. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'architecture Gaëtan LE PENHUEL. C'est le même Cabinet qui termine actuellement le collège Caroline AIGLE à Cergy. C'est le hasard des jurys de concours. Nous espérons que cela se passera aussi bien.

Le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre est d'1,777 M€. Je voulais préciser que nous votons également dans ce rapport l'attribution du versement des indemnités aux concurrents non retenus, conformément au Règlement du concours.

Je précise également que ce collège disposera de tous les équipements prévus, comme dans tous les collèges, mais également, tel que s'y était engagée la Présidente, à une cuisine de production puisque tout nouveau collège bénéficiera désormais d'une cuisine de production. Le montant total de l'opération est estimé à 16,6 M€.
Je pense avoir tout dit.

Monsieur STREHAIANO

Merci. Compte tenu des fonds engagés, c'était bref.
Nous passons au vote.
Contre ?
Abstention ?
Pour ?
Unanimité, merci.

2-26 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un collège 650 à Persan

Monsieur STREHAIANO

C'est toujours la même dispendieuse.

Madame TINLAND

Je ne me sens pas harcelée du tout, rassurez-vous, je résiste.
Persan est un collège d'une capacité de 650 élèves, dont les travaux démarreront au printemps 2023 pour une livraison en 2024. J'en profite pour remercier les services de la Direction patrimoniale et la Direction de l'éducation parce que notre volonté d'avoir un investissement fort, notamment vers les collégiens, les oblige à avoir un rythme très soutenu de construction qui s'ajoute à la réhabilitation de certains collèges. Je sais que ce n'est pas facile, surtout en ce moment avec les problèmes de livraison de matériaux. Tout cela nécessite les sectorisations, l'achat de mobilier, et tous les services "s'y collent", si je peux me permettre ce terme. Je les en remercie infiniment parce que c'est très intense depuis quelques années et ce n'est pas fini.
Pour revenir au collège de Persan, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'architecture Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS. Le montant de ce marché est d'1,950 M€ pour un montant total de travaux estimé à 15,5 M€, toujours avec les équipements nécessaires et également une cuisine de production, je le reprecise car c'est important.
Je crois que je vous ai tout dit.

Monsieur STREHAIANO

Merci Virginie TINLAND.
Avez-vous des questions ?
Nous votons.
Contre ?
Abstention ?

Pour ?
Unanimité, merci.

2-27 Commune de Cergy - Acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier auprès de la société Cardinal 3 Fontaines

Madame RAFAITIN-MARIN

Le Département mène une réflexion engagée sur le devenir de certains sites administratifs destinés à l'hébergement des services sociaux départementaux recevant régulièrement du public.

C'est ainsi que le Département est propriétaire d'un bâtiment dans le quartier des Maradas à Pontoise, dénommé "La Palette", qui abrite les Directions de la vie sociale, de l'enfance, de la santé, de la famille et le magasin des archives départementales.

Il est également propriétaire d'un bâtiment sur le parvis de la Préfecture, dit "La Pergola", qui surplombe la gare RER. Les deux tiers du bâtiment hébergent une PMI, un centre de dépistage et de soins. Ces deux bâtiments présentent une capacité d'accueil qui manque de performance technique et fonctionnelle, souvent mal isolés et en partie inaccessibles au public porteur de handicap.

Une opportunité d'acquisition d'un ensemble immobilier à construire s'est présentée et ce projet s'inscrit dans la stratégie du Plan Pluriannuel d'Investissement que nous avons approuvé en février dernier. C'est un projet dénommé "Etoile", porté par le promoteur Cardinal, situé 9 avenue des 3 Fontaines à Cergy. Ce projet prévoit la réalisation de trois bâtiments : une résidence d'étudiants, un immeuble de logements et un immeuble de bureaux standards, ainsi qu'un parc paysager sur une surface de presque un hectare.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'acquisition par notre Département, sous la forme VEFA, d'un ensemble immobilier à construire situé 9 avenue des 3 Fontaines à Cergy et composé d'un bâtiment de bureaux R+6+attique d'une surface de plancher de 5 978 m², ainsi que 159 emplacements de stationnement en sous-sol, dont 141 en copropriété auprès de Cardinal 3 Fontaines pour un montant global de 23 072 589,50 € HT, auquel s'ajoutera la TVA, ce qui portera le montant à environ 27,6 M€ TTC.

Je précise que les frais d'acte seront à la charge du Département et qu'un permis de construire a été délivré et accordé le 2 décembre dernier par la Ville de Cergy-Pontoise. La Direction Départementale des Finances Publiques a donné un avis favorable sur le prix le 21 février dernier. Cette acquisition sera payable en quatre fois suivant un échéancier qui ira de 2022 à 2025.

La livraison du bâtiment est prévue au quatrième trimestre 2024, ainsi que le stationnement qui sera livré six mois plus tard.

Tel est l'objet de cette délibération, Monsieur le Président.

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame RAFAITIN-MARIN.

Pas de demande de précision ?

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?
Pour ?
Unanimité.

2-28 Soutien au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France : signature d'une convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2022

Madame VILLECOURT

Merci Monsieur le Président, chers collègues. L'attractivité du territoire est un axe majeur de la stratégie du Département 2022/2028 "Faire grandir le Val d'Oise". Dans ce cadre, le Département se veut être la Collectivité du territoire en poursuivant son accompagnement de proximité. Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France a été créé, je vous le rappelle, le 13 janvier 2004. Il compte aujourd'hui 70 communes, dont 25 en Val d'Oise. Par délibération du 27 janvier 2003, l'Assemblée départementale du Val d'Oise avait adopté la charte du PNR et décidé d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc (SMAG).

Le projet de charte révisée du PNR OPF 2019/2034 a été, quant à elle, approuvé lors de la séance du 5 juillet 2019, emportant également l'adhésion au SMAG du Parc.

En novembre 2017, le Conseil Régional d'Ile-de-France a décidé de prendre à sa charge la participation financière qu'apportait le Département au fonctionnement du SMAG du Parc et à son programme d'actions. Cependant, considérant la nécessité de maintenir une participation départementale pour des actions spécifiques au développement du territoire du PNR et du Département, ces derniers ont décidé de s'engager dans une convention de partenariat et de financement bilatérale annuelle à hauteur de 30 000 €.

Le présent rapport propose d'examiner le projet de convention bilatérale avec le SMAG du PNR Oise - Pays de France pour cette année 2022. Celle-ci définit les actions financées par la subvention départementale, proposée à hauteur de 30 000 €.

Ainsi, le programme 2022 mettra en œuvre deux actions principales :

- la troisième tranche du projet alimentaire territorial à hauteur de 14 288 € pour un coût total de 35 424 € ;
- les programmes pédagogiques "Une action pour mon Parc", "Une action pour ma planète" à destination des scolaires du CP au CM2 à hauteur de 15 712 € pour un coût total de 68 522 €.

La troisième tranche du projet alimentaire territorial qui vise à développer les circuits courts, en concertation avec les acteurs du territoire et les producteurs locaux, concerne les opérations suivantes :

- un diagnostic de faisabilité d'un point de vente collectif en lien avec les producteurs de la marque "Producteurs Oise - Pays de France" ;
- un diagnostic de la restauration collective ;
- la sensibilisation et l'accompagnement à la gestion foncière agricole, dont l'accompagnement des communes à cinq exploitants agricoles et de porteurs de projets pour un budget de 8 230 € ;

- la sensibilisation, la communication et l'accompagnement des producteurs adhérents, dont la réalisation de quatre diagnostics d'exploitations agricoles et l'initiation au don agricole alimentaire pour un budget de 5 460 € ;
- l'aide à la communication de nouveaux producteurs adhérents de la marque "Producteurs Oise - Pays de France" pour un budget de 8 095 € ;
- la sensibilisation et la communication auprès de la population, dont un événement à renouveler, la "Fête du terroir à Chantilly", et un programme d'activités et d'animations à mettre en place, "Goûtons notre territoire", pour un budget de 13 639 €.

Les programmes pédagogiques, quant à eux, visent à soutenir les enseignants dans la mise en place par leurs élèves d'actions concrètes en faveur de l'environnement. Plus concrètement :

- l'accompagnement d'avril à juin 2022 de 27 projets démarrés à la rentrée scolaire de septembre dernier, dont 14 dans le Val d'Oise pour un budget de 15 171 € ;
- la réalisation d'un journal des écoles éco-citoyennes en mai 2022 pour un budget de 4 479 € ;
- l'actualisation du guide Education à destination des enseignants pour un budget de 2 640 € ;
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de la rentrée scolaire 2022 pour un budget de 43 478 € ;
- l'achat de petit matériel, de livres, et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets pour un budget de 2 754 €.

Voici, Monsieur le Président, ce rapport qui a pour objet d'approuver le projet de convention de financement et de partenariat avec le SMAG PNR Oise-Pays de France et d'attribuer la subvention d'un montant total de 30 000 €.

Merci.

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame Céline VILLECOURT.

Je ne vois pas de manifestation de prise de parole.

Nous passons au vote.

Contre ?

Abstention ?

Pour ?

Unanimité.

IV. DESIGNATION

Monsieur STREHAIANO

Il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Administration du collège Caroline AIGLE à Cergy. J'ai reçu des candidatures :

- Madame Virginie TINLAND et Monsieur Mickaël DECLERCK, titulaires,
- Madame Edwige AHILE et Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, suppléants.

Nous validons ?
Contre ?
Abstention ?
Pour ?
Unanimité, merci

Nous pouvons aller déjeuner. Merci de votre participation et je vous souhaite de passer un bon week-end.

Fin de la séance à 12 h 23.